



RAPPORT ANNUEL

2013



SABAM

Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs

« SABAM »

S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social : rue d'Arlon 75-77 – 1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11

Fax : +32 (0)2 230 05 89

<http://www.sabam.be>

TVA : BE-0402.989.270 RPM

Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n°6

**Rapport du Conseil d'Administration
présenté à l'assemblée générale ordinaire
du 19 mai 2014**

TABLE DES MATIÈRES

1. Chiffres clés	5
2. La SABAM	11
3. Mot du président et du directeur général	15
4. Faits marquants de l'année 2013	23
5. Tableau des flux financiers	27
6. Les Perceptions	35
7. Les Répartitions	49
8. Rapport financier	63
9. Composition du Conseil d'Administration et du Management	103
10. Rapports du commissaire	105
11. Rapport d'activités du Comité d'Audit	109
12. Glossaire	113



4/5



1. CHIFFRES CLÉS

Une légère baisse de 0,3% du chiffre d'affaires, une légère diminution des frais nets de 0,2% et un recul de 0,7% des droits nets à répartir, tels sont les chiffres clés qui illustrent les résultats de la SABAM en 2013.

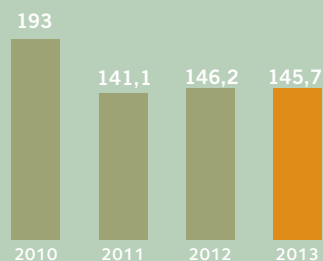
LA SABAM EN QUELQUES CHIFFRES :

- Chiffre d'affaires 2013 : **145.683.222 €**
- **105,2 millions €** payés aux ayants droit en 2013
- **80%** des droits nets 2012 ont été payés en 2012 et 2013
- Pourcentage des frais nets¹ : **17,89%**
- Pourcentage des frais bruts² : **20,86%**
- **39.025** associés
- Effectif : **278,6** équivalents temps plein au 31 décembre 2013

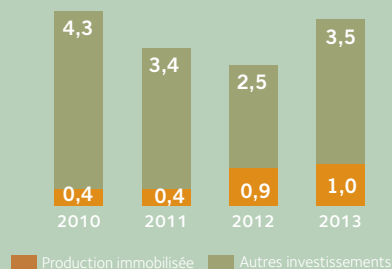
1. Après déduction des produits financiers nets sur placements droits d'auteur

2. Après déduction des produits financiers nets sur patrimoine propre

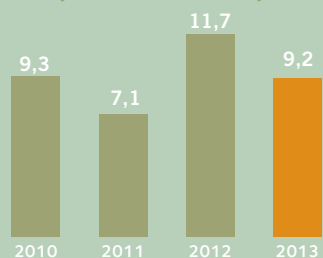
CHIFFRE D'AFFAIRES
(EN MILLIONS €)



INVESTISSEMENTS
(EN MILLIONS €)



PRODUITS FINANCIERS
(EN MILLIONS €)





LES CHARGES NETTES

Les charges nettes diminuent de 0,2% en 2013 pour atteindre 26,1 millions €.

En 2013, le recul des coûts nets est principalement dû à la baisse enregistrée au niveau des coûts liés aux services et biens divers ainsi qu'aux amortissements tandis que les autres charges d'exploitation progressent fortement (double comptabilisation de la contribution SPF Economie). Il est à noter que la diminution des produits financiers nets a été compensée par la réduction des dotations aux réserves disponibles.

LE PERSONNEL

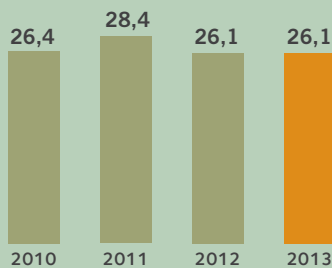
A la clôture de l'exercice, la SABAM comptait 278,6 équivalents temps plein (ETP).

L'impact de la diminution de l'effectif au 31 décembre 2013 ne se retrouve pas dans la stabilisation des charges nettes constatée en 2013. En effet, les charges salariales ont augmenté de 4,3% par rapport à 2012 suite à l'indexation des salaires de 2,35% au 1^{er} janvier 2013, à la prise en compte d'indemnités de licenciement ainsi qu'à la comptabilisation d'une provision pour la part variable des rémunérations relative à l'exercice 2013 et qui ne sera payée qu'en 2014.

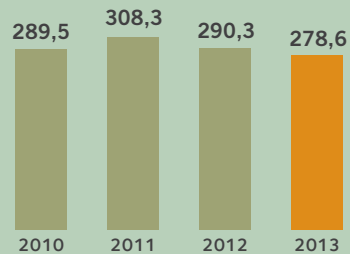
Sans ces trois éléments, les rémunérations auraient baissé de 3% en 2013 (au lieu d'augmenter de 4,3%) à l'instar de l'effectif moyen en équivalents temps plein.

6/7

FRAIS NETS
(EN MILLIONS €)



EFFECTIF
(ETP)



CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions € sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
RÉSULTATS (SELON LES FLUX FINANCIERS)			
Perceptions droits d'auteur	145,7	146,2	141,1
Charges brutes	30,4	31,3	31,7
Charges brutes en % des perceptions	20,86%	21,44%	22,49%
Produits financiers	4,3	5,2	3,3
Frais nets	26,1	26,1	28,4
Frais nets en % des perceptions	17,89%	17,86%	20,12%
STRUCTURE BILANTAIRE			
Droits en attente de paiement	168,1	164,4	153,9
Réserve droits attribuables	15,2	14,5	22,9
en % des perceptions	10,47%	9,92%	16,25%
Fonds propres	3,6	3,2	2,0
Fonds de roulement net ⁽¹⁾	-5,3	-3,7	-4,5
CASH-FLOW ET INVESTISSEMENTS			
Cash-flow net courant ⁽²⁾	125,6	134	112,6
Investissements	4,5	3,4	3,8
Personnel (converti plein temps)	278,6	290,3	308,3

(1) Actifs circulants - dettes

(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

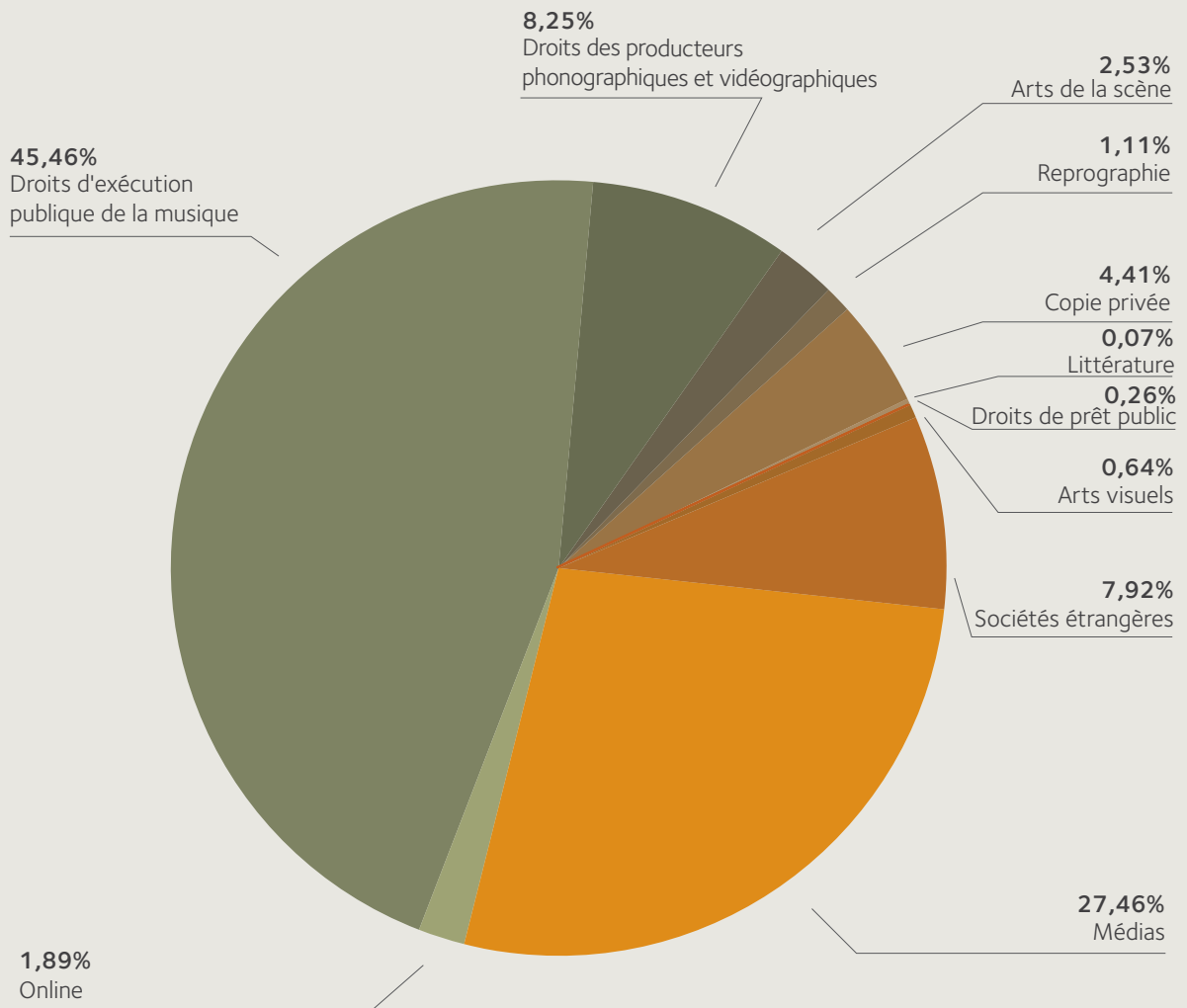


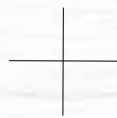
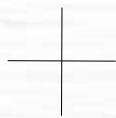
LES RECETTES

Les résultats de l'année 2013 reflètent de très bonnes prestations des médias, des droits d'exécution publique de la musique et des perceptions en ligne, d'une part, mais aussi la poursuite du recul irréversible du marché belge du disque ainsi que du chiffre d'affaires en baisse provenant de l'étranger, d'autre part.

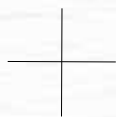


VENTILATION DES PERCEPTIONS 2013 PAR RUBRIQUE





10/11



2. LA SABAM

I. NOTRE MISSION

Aux milliers d'auteurs belges et étrangers qui lui confient la gestion de leurs droits, la SABAM garantit une rémunération juste. En toute transparence.

Aux utilisateurs, la SABAM, acteur de référence dans la filière de la création, offre un accès facile et rapide au répertoire mondial. En toute sécurité.

II. NOTRE VISION

La SABAM, instrument incontournable au service de la culture, rémunère en toute excellence l'utilisation de son répertoire.

Nous visons en permanence une plus-value pour les ayants droit, les clients et les collaborateurs, et voulons dès lors :

- être le symbole d'une prestation de services de qualité
- être le point de référence de l'ensemble des sociétés de droits d'auteur en Belgique





- remplir un rôle social et culturel pour nos ayants droit
- proposer des services, produits et processus rentables (rapport coûts/efficacité)
- être une entreprise attrayante sur le marché du travail

En outre, nous souhaitons nous développer pour devenir une société dont la plus-value est reconnue par tout un chacun. À cet effet, nous voulons :

- développer des collaborations et licences européennes
- être au service des ayants droit étrangers et de leur société
- vendre nos services afin de minimaliser nos coûts

12/13



III. NOS VALEURS

Respect

Le respect constitue le fondement de l'organisation. La SABAM et ses collaborateurs apprécient la personnalité et l'origine de chacun(e), et s'opposent aux préjugés et à l'intolérance.

Esprit d'équipe

Nos efforts constants pour atteindre davantage de professionnalisme et d'efficacité ne peuvent pas se faire au détriment des individus. La SABAM est convaincue que la combinaison des forces individuelles dans un environnement social agréable a un impact positif sur le bon fonctionnement. La SABAM croit en la valeur ajoutée du travail d'équipe.

Professionalisme

En s'appuyant sur son professionnalisme, la SABAM s'efforce d'offrir une valeur ajoutée claire à tous les intéressés. La SABAM offre des solutions toutes faites en fonction des attentes et besoins qui ont été identifiés.

Orientation-client

L'approche de la SABAM garantit une prestation de services rapide et approfondie. Les clients sont reçus correctement, les problèmes sont résolus et les processus sont adaptés là où c'est nécessaire afin de répondre davantage aux besoins du client.

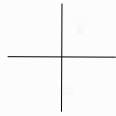
Intégrité

La SABAM décrit l'intégrité comme le fait d'agir conformément à des valeurs écrites et non-écrites, et à des normes qui expriment des principes tels que la probité, l'inviolabilité, l'incorruptibilité, la minutie, la bonne foi, la fiabilité et la crédibilité.

Responsabilité

De façon responsable, la SABAM remplit ses engagements vis-à-vis de ses associés et de l'ensemble de la société.





14/15





3. MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans un mémorandum adressé aux autorités fédérales, aux différentes Communautés de notre pays ainsi qu'aux instances européennes, la Direction de la SABAM a formulé très clairement nos aspirations et objectifs pour l'avenir. Notre priorité : placer d'urgence les artistes créatifs au cœur des préoccupations politiques !

Partout dans le monde, c'est devenu une mode de remettre le droit d'auteur en cause en profitant de chaque occasion offerte par la complexité qui caractérise la diffusion de toutes les créations. De ce fait, l'année dernière, le dialogue concernant le droit d'auteur fut d'abord par moments animé, voire agressif, ardu, parfois indifférent avant de devenir prudemment constructif. Peut-être pour la première fois depuis des années et au moment opportun, il y a eu une solidarité et une grande fraternité entre la direction, le personnel, les auteurs, les éditeurs et les compositeurs, et l'on a parlé d'une seule voix.

De ce fait, l'image de notre société a reçu pour la première fois une réelle impulsion positive, merci à tous !

La SABAM tente de contribuer le plus possible au rayonnement positif des auteurs belges.



Stijn Coninx, Président



La reconnaissance nationale et internationale du principe du droit exclusif de l'auteur est et demeure notre plus grande préoccupation. L'importance de la diversité culturelle est essentielle !

Notre souci permanent est d'assurer la qualité, la transparence et la bonne gouvernance. Ces prochains mois, des décisions importantes doivent être prises en rapport avec des projets et accords de coopération internationaux. Ceci coûtera de l'argent et requiert des choix bien réfléchis et justifiés pour l'avenir. Il y a, en interne, encore beaucoup de pain sur la planche pour affiner et adapter les systèmes financiers, de sorte que tous les membres puissent jouir

au maximum de leurs droits. Nous devons donc garder un esprit critique, rester vigilants et unir nos forces.

Les six valeurs de base de notre société sont le ciment qui doit rendre ceci possible : respect, esprit d'équipe, professionnalisme, orientation-client, intégrité et responsabilité. Même si à première vue, un Rapport annuel parle uniquement de chiffres, le respect mutuel et l'esprit d'équipe entre auteurs, direction et personnel, induiront en définitive les droits pour les auteurs de manière naturelle, et permettront à la SABAM de percevoir et répartir encore davantage et mieux.





Christophe Depreter, Directeur général, nous dresse le bilan de l'année 2013.

Vous formuliez le souhait, dans le rapport annuel 2012, que les relations avec le SPF Economie s'améliorent en 2013. Vous avez été pour ainsi dire en contact permanent avec les services du Ministre Vande Lanotte depuis le mois de juin 2013 dans le cadre du CODEX (cf. Faits marquants) ... Négociations difficiles ?

Il faut faire la distinction entre le Cabinet du Ministre Vande Lanotte et l'administration du Service de Contrôle qui dépend du Ministère de l'Économie.

Nous avons en effet été intensément en contact avec le Cabinet dans le cadre du processus d'adoption du CODEX pour lequel nous avons été initialement mis devant un fait accompli en

juin 2013. En a alors suivi ce que l'on ne peut pas appeler un processus de négociation mais plutôt un dialogue, qui n'a pas toujours été facile, mais qui a abouti à certains compromis au cours du premier semestre 2014.

Nos relations avec l'administration du SPF Economie ne sont certes pas encore toujours parfaites. Ainsi en octobre, la SABAM a été assignée en cessation par le SPF Economie au motif que les tarifs qu'elle entend appliquer aux fournisseurs d'accès seraient illicites. En quelque sorte, nous sommes assignés pour nous faire entendre interdire d'assigner....

Sur d'autres dossiers, opérationnels ou financiers, le dialogue s'est peu à peu rétabli.

Jamais auparavant la SABAM n'aura autant sollicité ses membres. Leur forte mobilisation vous a-t-elle étonné ?

Pas du tout. Notre stratégie, développée depuis 2009, s'est révélée adéquate : avant de faire quoi que ce soit en matière de communication externe, il fallait faire en sorte que nos membres nous comprennent mieux, nous connaissent mieux ; il fallait arriver à ce qu'ils soient conscients que la SABAM, c'est eux ; que la SABAM c'est un instrument à leur service, un instrument dont ils sont les propriétaires.

Dans la majorité des cas, mission accomplie. Nous avons ainsi atteint une capacité de mobilisation



inégalée. Certains de nos membres parmi les plus connus – et donc parmi les plus influents – m’ont raconté avoir expliqué à des personnalités politiques que lorsque l’on s’en prend à la SABAM, c’est aux créateurs que l’on s’en prend.

Quel est l’impact concret de cette révision de la loi sur le droit d’auteur pour la SABAM et pour ses membres ?

A l’heure où nous écrivons ces lignes, le CODEX doit encore faire l’objet d’un vote en séance plénière à la Chambre. Divers arrêtés d’application doivent encore être adoptés, en concertation avec le secteur.

18/19

Mais à l’heure actuelle, on peut citer les gros changements : un régulateur est créé, qui n’aura pas de pouvoirs contraignants sur nos tarifs et règles de perception et de répartition ; un guichet unique droits d’auteurs/droits voisins devra être créé pour certaines perceptions ; la perception du droit de suite va être facilitée ; le sort des auteurs audiovisuels est légèrement amélioré ; notre cotisation au service de contrôle, actuellement de 0,2% de notre chiffre d’affaires, passera à 0,4% ,...

Pourriez-vous nous dresser le bilan des défis pour 2013 que vous annoncez dans le rapport annuel précédent ?

- Poursuivre la maîtrise des coûts ;
- Faire des perceptions internet une priorité ;
- Décider de certaines alliances.

Les coûts sont en légère réduction en 2013, et cela marque une tendance qui va se confirmer et s’accélérer dans les années qui suivent. D’importantes mesures structurelles ont en effet été prises, mais divers éléments comptables font que cela n’est pas encore visible en 2013.

En ce qui concerne Internet, nos contrats avec les fournisseurs de services sont signés et respectés, même si on peut déplorer que les tarifs appliqués en Europe confinent encore au ridicule. Le chiffre d’affaires augmente, mais trop peu et trop lentement. Par ailleurs, nous sommes maintenant intégrés à Armonia, ce qui constitue une aide notoire pour la négociation de contrats. Enfin, notre procédure contre les fournisseurs d’accès est toujours en cours. On espère une première décision pour la fin 2014.



Qu'apportera à la SABAM son adhésion à Armonia ?

Armonia est une structure non exclusive de négociation commune aux sociétés suivantes : SACEM, SGAE, SIAE, ARTISJUS et SABAM. Elle facilite et accélère le processus de négociation avec les fournisseurs de services à Internet. Elle devrait également nous permettre dans les prochains mois de procéder au « nettoyage » des listings qui nous sont fournis par ces opérateurs aux fins de facturation et répartition. Actuellement, ce travail de « cleaning » est fait par chaque société.

Vous disiez que 'la multidisciplinarité devra être parfaitement comprise, assumée et gérée' ? Qu'en est-il ?

En octobre 2013, le Conseil d'Administration a unanimement décidé de poursuivre la gestion des droits Arts de la Scène (Théâtre) dont la rentabilité n'est pas avérée.

Pourquoi avoir décidé de recourir aux services de ICE ? Quel sera l'impact pour la SABAM et, plus particulièrement, pour ses membres ?

La stratégie de documentation des œuvres a beaucoup évolué ces dernières années, et nous savons que nous allions devoir nous adapter en investissant massivement. Par ailleurs, nous partageons le souci de rejoindre une

base de données unique et internationale. Ces conclusions nous ont conduits à signer une lettre d'intention avec ICE. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le contrat est toujours en négociation.

A terme, notre business plan nous montre que ce contrat devra nous permettre d'augmenter notre efficacité : être plus efficaces et moins onéreux. C'est bien sûr tout bénéfique pour nos membres, et ce sera bien la plus grande différence pour eux. Corrélativement, nous essayons de mettre fin à cet empire de papier et de courrier qu'est le système actuel de documentation. A terme, tout acte de documentation d'œuvre devrait pouvoir se faire exclusivement en ligne.

Détail important : il est évident que nous continuerons à être le seul point de contact pour nos associés.

Enfin, et ce n'est pas un détail, nous faisons absolument tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer les effets sociaux de cette décision.

Où en est le GRD (Global Repertoire Database) dont vous annoncez, dans le rapport annuel 2012, la décision de cofinancer le projet ?

La situation du GRD n'est actuellement pas claire : les sociétés nord-américaines ont décidé



de ne pas y prendre part dans la forme actuelle, ce qui crée une hypothèque sur le projet. Je pense que de grandes décisions seront prises à l'occasion des réunions entourant l'assemblée générale de la CISAC en juin de cette année.

20/21

Le chiffre d'affaires 2013 se stabilise à l'image des perceptions Médias, ceci malgré des négociations difficiles. Avez-vous l'espoir d'aboutir à une acceptation du tarif sectoriel actuellement contesté par certains diffuseurs ?

Oui, pour preuve, nous espérons signer prochainement un contrat avec Medialaan (ex VMMA).

Pour le reste du chiffre d'affaires, notons une forte baisse des droits provenant de nos sociétés sœurs, ainsi que des droits mécaniques, ce qui devient une rengaine.

Les droits d'utilisation publique de la musique progressent bien, malgré la crise : je suis très fier de l'efficacité encore accrue de nos procédures de perception.

Le développement des outils e-Services se poursuit. Un succès auprès des membres ?

Pas seulement auprès des membres ! Au 31 décembre 2013, 30.084 clients avaient recours à nos services en ligne, une augmentation de 6.668 unités, soit 28,5%.

Et en ce qui concerne nos membres, nous en avons 3.821 qui avaient recours à un compte personnel sécurisé au 31 décembre 2013, une augmentation de 2.622 personnes, soit 218,7%.

Par ailleurs, toujours à la même date, 7.564 membres utilisaient nos services My Playlist, une augmentation de 4.819 personnes, soit 175,6%.

2013 a donc été une année de réel progrès, et nous allons tenter d'augmenter ces chiffres de façon significative pour 2014.

Quels sont les défis pour 2014 ?

De gros dossiers sont sur le feu. Je citerai les plus importants, sans être exhaustif :

- La procédure contre les fournisseurs d'accès ;
- La procédure relative au statut de l'injection directe dans la câblodistribution ;
- La préparation de la collaboration avec ICE ;
- La poursuite de la rationalisation de notre société ;
- La transposition de la directive européenne en matière de gestion collective et de licences en ligne ;
- Le probable futur Livre Blanc de la Commission européenne ;
- L'adoption du CODEX et de ses arrêtés d'application.

Y a-t-il un ou des événements important(s) survenu(s) depuis la clôture des comptes 2013 qu'il convient de souligner ?

Par jugement prononcé le 18 décembre 2013, la 49^{ème} chambre du Tribunal de 1^{ère} Instance de Bruxelles siégeant en matière de police correctionnelle a acquitté la SABAM, la CES ainsi que Monsieur Jacques LEDUC – ancien Président de la SABAM – et Monsieur Luc VAN OYCKE – Directeur financier – de l'ensemble des préventions encore mises à leur charge.

Cette décision est devenue définitive le 13 janvier 2014.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel jugement qui met heureusement fin à des

années d'instruction judiciaire et de procédure.

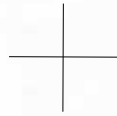
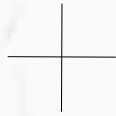
Une page importante est enfin définitivement tournée.

Ouvert en janvier 2004 sur plainte d'un membre de la SABAM, le dossier d'instruction impliquant notre société avait connu différents développements à la suite d'une perquisition menée en mars 2005 au siège social de la SABAM, ce qui n'avait pas manqué de surprendre et d'émouvoir le personnel des différents services.

Bien des choses visant à discréditer notre société furent alors écrites, diffusées sur internet et relayées par certains media, chaque étape de la procédure étant l'occasion de relancer des critiques parfois virulentes contre notre société.

Des noms furent cités lors des inculpations intervenues en octobre 2007, des photos diffusées, des extraits du réquisitoire du Parquet devant la Chambre du Conseil publiés et commentés en décembre 2009 avec toutes les conséquences négatives qui pouvaient s'y attacher, tant au niveau de l'honneur des personnes que de la notoriété de notre société.

Justice a enfin été rendue : La SABAM n'est ni corrompue ni corruptrice !



22/23



4. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

- **CODEX** : fin juin, la SABAM a été invitée au SPF Economie afin d'exposer son avis sur une proposition de Code de droit économique (CODEX) incluant le droit d'auteur, dont le texte lui avait été communiqué deux jours avant la réunion. Le CODEX traduit la volonté du Ministre Vande Lanotte de réformer la loi sur le droit d'auteur. Le projet de réforme initial prévoyait de nombreuses dispositions préjudiciables pour les ayants droit, ce qui a donné lieu à un important travail de lobbying auprès des différents partis politiques. Ce lobbying a été étendu aux membres qui ont été invités à cosigner une lettre à l'attention du Premier Ministre le priant de suspendre le processus d'adoption du CODEX en attendant que l'ensemble des sociétés d'auteurs et organisations concernées soient





24/25

consultées. Face à l'absence de réaction concrète, une seconde pétition, signée par plus de 5.000 membres a été réalisée. Si la SABAM ne s'oppose pas à une adaptation de la législation, certaines dispositions lui semblaient inacceptables, dont notamment la création d'un régulateur qui aurait la possibilité d'intervenir de façon obligatoire dans la fixation de nos tarifs, de nos règles de perception et de répartition

- **Internet** : en octobre, la SABAM a été assignée en cessation par le SPF Economie au motif que les tarifs qu'elle entend appliquer aux fournisseurs d'accès seraient illicites. En quelque sorte, nous sommes assignés pour qu'il nous soit interdit d'assigner ...

- **Multidisciplinarité** : le Conseil d'Administration a unanimement décidé, en octobre, de poursuivre la gestion des droits Arts de la Scène (Théâtre) dont la rentabilité pose problème.
- **ICE** : en décembre, le Conseil d'Administration a décidé de recourir aux services de ICE¹, organisation fondée par les sociétés suédoise STIM et anglaise PRS for Music dans le but de fournir en gestion commune des services à l'industrie musicale dans la gestion d'un back office et la gestion de droits musicaux.

¹ ICE : International Copyright Enterprise Services AB, société à responsabilité limitée basée à Stockholm (www.iceservices.eu)



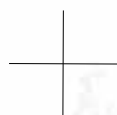
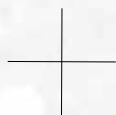
ICE permet aux sociétés de droits d'auteur de gérer à moindre coûts leur documentation nationale et la documentation mondiale des œuvres musicales du répertoire qu'elles représentent. Les avantages qu'en tireront les membres sont que leurs œuvres seront documentées beaucoup plus rapidement et que la SABAM pourra répartir sur davantage d'œuvres. La signature du contrat interviendra avant la fin du premier semestre 2014. Nos membres seront alors informés en détail.

- **CONGO** : la SABAM a signé en octobre un contrat avec le Ministère de la Culture Congolaise, lequel octroie à la SABAM le mandat de percevoir les droits des auteurs congolais dans le monde entier via ses sociétés sœurs. Le rôle de la SABAM sera de collecter les droits perçus par ses sociétés sœurs pour le compte d'auteurs congolais et, après déduction d'une commission, de reverser les montants au Congo.





26/27



5. TABLEAU DES FLUX FINANCIERS

I. INTRODUCTION

Les résultats de l'année 2013 reflètent de très bonnes prestations des médias, des droits d'exécution publique de la musique et des perceptions en ligne, d'une part, mais aussi la poursuite du recul irréversible du marché belge du disque ainsi que du chiffre d'affaires en baisse provenant de l'étranger, d'autre part.





FLUX FINANCIERS (en €)	2013	2012	2011	Différence 13/12	Différence %
A. DROITS D'AUTEUR	145.683.222	146.173.299	141.099.855	-490.077	-0,34%
Médias	40.005.989	37.595.921	38.579.458,00	2.410.068	6,41%
Droits d'exécution publique de la musique	66.222.215	64.076.350	60.591.263	2.145.865	3,35%
Droits de reproduction mécanique	12.021.067	14.144.730	15.280.898	-2.123.663	-15,01%
Arts de la Scène	3.680.001	3.400.016	3.659.194	279.985	8,23%
Perceptions online ^(*)	2.748.081	1.533.689	982.651	1.214.392	79,19%
Reprographie	1.618.295	2.077.352	2.221.907	-459.057	-22,10%
Copie privée	6.431.575	6.215.213	4.915.802	216.362	3,48%
Droit de prêt public	382.275	617.861	419.167	-235.586	-38,13%
Littérature	99.513	67.768	66.914	31.745	46,84%
Arts visuels ^(*)	933.401	1.081.082	957.387	-147.681	-13,66%
Sociétés étrangères	11.540.811	15.363.318	13.425.214	-3.822.507	-24,88%
B. AUTRES RECETTES	2.340.442	4.454.435	1.912.849	-2.113.994	-47,46%
Revenus financiers Fonds social + CES asbl	2.340.442	4.454.435	1.912.849	-2.113.994	-47,46%
C. TRANSFERTS	8.541.349	10.275.813	8.024.719	-1.734.464	-16,88%
1. Fonds social + CES asbl	8.541.349	10.275.813	8.136.151	-1.734.464	-16,88%
2. Culture SABAM asbl	0	0	-111.432	0	
D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)	139.482.315	140.351.922	134.987.986	-869.606	-0,62%
E. CHARGES	36.260.958	31.305.279	42.791.585	4.955.679	15,83%
Services et biens divers	7.493.090	7.804.737	8.470.554	-311.647	-3,99%
Rémunérations, charges soc., pensions	24.609.783	23.594.455	24.621.582	1.015.328	4,30%
Production immobilisée	-973.079	-875.638	-364.873	-97.440	11,13%
Amortissements	3.203.639	3.562.343	3.838.712	-358.705	-10,07%
Réduction de valeur sur créances	148.983	-18.631	-394	167.614	-899,65%
Provisions pour risques et charges	-485.693	-495.467	-610.388	9.774	-1,97%
Autres charges d'exploitation	1.638.646	819.657	842.256	818.989	99,92%
Charges financières	617.826	-3.091.700	5.994.137	3.709.526	-119,98%
Impôts	7.762	5.523		2.239	
F. DEDUCTION DES CHARGES (-)	10.199.876	5.197.566	14.399.212	5.002.310	96,24%
Charges Fonds social + CES asbl	843.120	-984.579	1.967.923	1.827.699	-185,63%
Reprise d'amortissements (prod.except.)	367.689		0	367.689	
Autres produits d'exploitation SABAM	4.175.917	4.363.440	4.015.745	-187.523	-4,30%
Produits financiers bruts SABAM	6.895.010	7.199.493	5.141.887	-304.483	-4,23%
Mouvements des réserves	-439.223	-1.103.687	162.150	664.464	-60,20%
Etalement prépensions	0	-1.568.029		1.568.029	
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	-1.642.637	-2.709.071	3.111.506	1.066.435	-39,37%
G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)	26.061.082	26.107.713	28.392.373	-46.631	-0,18%
% FRAIS NETS SUR DROITS (G/A)	17,89%	17,86%	20,12%		
H. SOLDE DES DROITS NETS A REPARTIR (D-G)	113.421.234	114.244.209	106.595.613	-822.975	-0,72%

(*) Depuis 2013, une rubrique 'perceptions online' a été ajoutée au chiffre d'affaires Arts visuels. Les chiffres 2012 et 2011 ont été corrigés afin de les rendre comparables à ceux de 2013.

Le tableau de bord des résultats permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés ainsi que leur répartition par rubrique de perception.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion, à savoir les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition.

L'année 2013 fait apparaître un pourcentage de frais nets sur le chiffre d'affaires (après déduction du résultat financier net¹) de 17,89% contre 17,86% en 2012.

Par contre, en neutralisant le résultat financier net provenant exclusivement des placements des droits d'auteur (4,3 millions €), les coûts bruts s'élèveraient alors à 30.394.000 € (en diminution de 3% par rapport à 2012), soit :

26.061.000 €	coûts nets (voir tableau 1.G.)
+ 4.333.000 €	résultat financier net sur placement droits d'auteur (détail page 93)
<hr/>	
30.394.000 €	coûts bruts

II. EVOLUTION DES COÛTS BRUTS SUR 3 ANS

(en €)	2013	2012	2011	Différence 12/11	Différence %
Charges nettes	26.061.000	26.108.000	28.392.000	-47.000	-0,2%
Résultat financier net sur placement droits d'auteur	4.333.000	5.238.000	3.341.000	-905.000	-17,3%
Charges brutes	30.394.000	31.346.000	31.733.000	-952.000	-3%
Pourcentage de frais bruts (rapport charges brutes/chiffre d'affaires brut)	20,86%	21,44%	22,49%		

¹ Résultat financier net = produits financiers SABAM moins les charges financières (cf. détail page 93)



Légère baisse du chiffre d'affaires en 2013 : -0,3%

Après avoir progressé de 3,6% en 2012, les perceptions de droits d'auteur enregistrent un léger recul de 0,3% en 2013 principalement à cause des droits mécaniques victimes de la baisse continue du marché musical belge (-36%) tandis que le recul des droits provenant des sociétés étrangères (-25%) est surtout causé par la hausse exceptionnelle de 14% constatée en 2012 en droits d'exécution suite à une régularisation de droits en provenance des Pays-Bas.

30/31

Ces baisses n'ont malheureusement pas été totalement compensées par les progressions constatées en médias et en droits d'exécution publique de la musique.

En effet, si les médias progressent de plus de 6%, ils le doivent aux récupérations de droits des années précédentes pour les distributeurs et les réseaux publics alors que les diffuseurs nationaux privés chutent de 30% suite aux procédures judiciaires en cours.

Par contre, la belle progression des droits d'exécution publique de la musique (+3,3%) doit être principalement attribuée à la musique dans les entreprises et à la fin de la période de réduction entamée fin 2009.

Notons enfin que sans l'impact des baisses cumulées en droits mécaniques et en droits

provenant des sociétés étrangères, les perceptions auraient progressé de pratiquement 4% en 2013 au lieu d'une baisse de 0,3%.

Poursuite de la baisse de la rubrique Services & biens divers (-4%) et progression des rémunérations de 4,3% (contre une baisse de 4% en 2012)

La baisse de 4% constatée au niveau des 'Services et biens divers' est principalement attribuable aux diminutions constatées dans les contrats d'entretien software (-13%), dans les frais d'abonnements & fournitures de bureau (-13%), les assurances (-3%), les honoraires (-5%) et les jetons de présence (-20%).

Par contre, certaines rubriques de frais augmentent telles que les frais de communication et les frais d'intérimaires liés aux projets.

Les coûts bruts – hors résultats financiers sur placements des droits d'auteur – diminuent de 3% (-952.000 €) contre -1,22% en 2012 tandis que le pourcentage des charges brutes par rapport au chiffre d'affaires s'établit à 20,86% (voir tableau page 29) (pourcentage des frais nets = 17,89%).

Les rémunérations augmentent de 4,3% après avoir baissé de plus de 4% en 2012. La cause en est : l'indexation des salaires de 2,35% au 1^{er} janvier 2013, la prise en compte d'indemnités de licenciement ainsi que la

comptabilisation d'une provision pour la part variable des rémunérations relative à l'exercice 2013 et qui ne sera payée qu'en 2014. Sans ces trois éléments, les rémunérations auraient baissé de 3% en 2013 (au lieu d'augmenter de 4,3%) à l'instar de l'effectif moyen en équivalents temps plein. En effet, la diminution de l'effectif s'est poursuivie en 2013 pour se stabiliser à 278,6 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2013 (contre 290,3 ETP au 31 décembre 2012), soit un recul de 4%.

Notons également que la hausse globale des charges de 15,8% (cf. tableau des flux financiers – rubrique E) est due à la conjonction des variations citées ci-avant ainsi qu'à la comptabilisation en 2013 de charges financières de 600.000 € alors qu'en 2012 ces charges financières étaient négatives pour 3,1 millions € (revenus) suite aux reprises actées sur réductions de valeur latentes sur actions, conséquemment au rebond boursier en 2012 et aux cessions d'actions réalisées dans le cadre de notre nouvelle stratégie financière (cf. rapport annuel 2012, page 49). Sans cet impact, les charges brutes n'auraient progressé que de 4% au lieu de 15,8%.

Enfin, la forte progression des 'Autres charges d'exploitation' de 100% est principalement due à la prise en charge des contributions annuelles dues au SPF Economie pour les exercices 2012 et 2013 qui seront payées en 2014 et 2015 (300.000 € par an).

Répartition des revenus de droits d'auteur : 105,2 millions € de droits d'auteur payés en 2013¹, soit une hausse de 7% par rapport à 2012

Cette hausse est directement liée aux paiements effectués vers l'étranger (central licensing inclus) qui ont progressé de plus de 28% (+9,2 millions €) après avoir diminué de 22% en 2012 (-9 millions €).

La documentation reçue de certaines sociétés étrangères a permis de débloquer des sommes importantes, ce qui explique en grande partie les fluctuations constatées dans les paiements vers l'étranger et le fait que ceux-ci soient supérieurs aux droits attribués (voir chapitre Les Répartitions, page 49).

En 2013, la SABAM a effectué des paiements à 10.086 associés, dont la répartition est détaillée dans le tableau ci-après. Il est à noter qu'en plus 15.357 associés se sont vu attribuer des droits d'un montant inférieur à 25 € qui, conformément à l'article 37 du règlement général, sont mis en attente de paiement jusqu'à ce que le total des droits atteigne le seuil de 25 €.

99% des ayants droit reçoivent un montant de droits d'auteur inférieur à 56.450 € qui est, pour les personnes physiques, la limite fiscale de taxation des droits à 15% pour les revenus 2013 (loi du 16 juillet 2008 applicable au 1er janvier 2008).

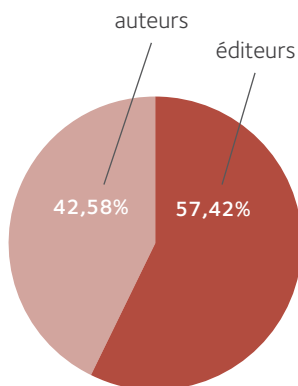
¹ Paiements effectués en 2013 pour les droits de l'année de référence 2013 et des années antérieures



Tranches de revenus de :	auteurs	éditeurs	total	pourcentage	pourcentage cumulé
200.000 € à plus	10	26	36	0,50%	100,0%
100.000 € à 200.000 €	10	22	32	0,3%	99,5%
75.000 € à 100.000 €	12	11	23	0,2%	99,2%
50.000 € à 75.000 €	38	24	62	0,6%	99,0%
40.000 € à 50.000 €	28	14	42	0,4%	98,4%
30.000 € à 40.000 €	46	16	62	0,6%	98,0%
20.000 € à 30.000 €	84	36	120	1,2%	97,4%
15.000 € à 20.000 €	103	31	134	1,3%	96,2%
10.000 € à 15.000 €	217	44	261	2,6%	94,9%
5.000 € à 10.000 €	476	89	565	5,6%	92,3%
3.000 € à 5.000 €	508	70	578	5,7%	86,7%
1.000 € à 3.000 €	1.422	170	1.592	15,8%	81,0%
25 € à 1.000 €	6.141	438	6.579	65,2%	65,2%
Total	9.095	991	10.086	100%	100,0%

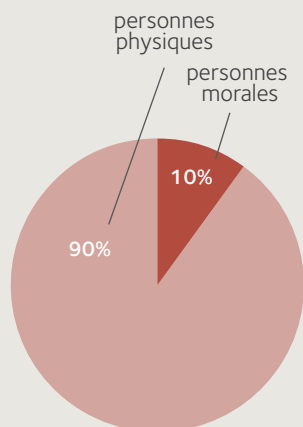
32/33

RÉPARTITION DES REVENUS PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES EN FONCTION DES MONTANTS GLOBAUX PERÇUS

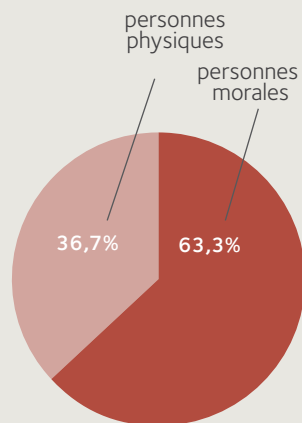


	auteurs	éditeurs	total
Montants (€)	26.923.534	36.308.257	63.231.791
Pourcentage	42,58%	57,42%	100%

RÉPARTITION PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES



RÉPARTITION DES REVENUS PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES EN FONCTION DES MONTANTS GLOBAUX PERÇUS



	personnes physiques	personnes morales	total
Montants (€)	23.207.635	40.024.156	63.231.791
Pourcentage	36,70%	63,30%	100%

Top 12 des sociétés de droits étrangères

(paiements effectués vers l'étranger, central licensing inclus) :

Sociétés de droits étrangers	2013 (en €)
SDRM (France)	5.568.396
SACEM (France)	5.541.082
PRS (Royaume-Uni)	4.677.556
ASCAP (U.S.A.)	4.602.121
BMI (U.S.A.)	4.265.462
GEMA (Allemagne)	3.293.193
BUMA (Pays-Bas)	1.969.708
STEMRA (Pays-Bas)	1.715.583
SOCAN (Canada)	1.200.692
SACD (France)	1.139.824
APRA (Australie)	753.664
STIM (Suède)	731.910
Autres sociétés	6.483.603
Total	41.942.794

Top 12 des sociétés de droits étrangères

(paiements reçus des sociétés de droits étrangères, central licensing exclu)

Sociétés de droits étrangers	2013 (en €)
BUMA (Pays-Bas)	3.473.853
SACEM (France)	2.015.108
SDRM (France)	1.039.423
GEMA (Allemagne)	1.007.897
STEMRA (Pays-Bas)	453.888
SGAE (Espagne)	398.114
SIAE (Italie)	390.823
SUISA (Suisse)	311.583
SACD (France)	305.619
PRS (Royaume-Uni)	233.793
ASCAP (U.S.A.)	166.891
MCPS (Royaume-Uni)	121.349
Autres sociétés	1.622.469
Total	11.540.811



34/35



6. LES PERCEPTIONS

I. ORIGINE DES DROITS D'AUTEUR EN 2013

Origine des droits d'auteur en 2013 (en €)	Tableau comparatif (arrondis)			
	2013	2012	différence	
Droits d'exécution publique musique	66.222.000 €	64.076.000 €	2.146.000 €	3,3%
Médias	40.006.000 €	37.596.000 €	2.410.000 €	6,4%
Étranger	11.541.000 €	15.363.000 €	-3.822.000 €	-24,9%
Droits de reproduction mécanique	12.021.000 €	14.145.000 €	-2.124.000 €	-15,0%
Copie privée	6.432.000 €	6.215.000 €	217.000 €	3,5%
Arts de la Scène	3.680.000 €	3.400.000 €	280.000 €	8,2%
Online	2.748.000 €	1.534.000 €	1.214.000 €	79,1%
Reprographie	1.618.000 €	2.078.000 €	-460.000 €	-22,1%
Autres ⁽¹⁾	1.415.000 €	1.766.000 €	-351.000 €	-19,9%
Total	145.683.000 €	146.173.000 €	-490.000 €	-0,3%

(1) Arts visuels, littérature, droit de prêt public



II. CHIFFRE D'AFFAIRES 2013

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
DROITS D'AUTEUR	145.683.222	146.173.299	141.099.855	-490.078	-0,3%
Médias	40.005.989	37.595.921	38.579.458	2.410.068	6,4%
Diffuseurs publics	12.197.356	10.769.226	13.852.242	1.428.130	13,3%
Radios particulières	2.552.092	2.543.593	2.281.291	8.499	0,3%
Diffuseurs nationaux privés	5.460.302	7.844.636	8.293.332	-2.384.334	-30,4%
Télévisions régionales et à public à cible	673.709	803.045	1.010.333	-129.336	-16,1%
Diffuseurs payants	4.048.764	4.226.934	1.740.562	-178.171	-4,2%
Distributeurs	14.374.332	10.816.337	10.655.805	3.557.995	32,9%
Câble - programmes TV étrangers	696.194	588.909	755.093	107.285	18,2%
Câble - programmes radiosonores étrangers	3.240	3.242	-9.200	-2	-0,1%
Online	2.748.081	1.533.689	982.651	1.214.393	79,2%
Streaming	1.019.220	464.795	259.259	554.425	119,3%
Téléchargements	1.445.020	778.898	544.639	666.122	85,5%
Simulcasting + webradio + webtv	283.841	289.996	178.753	-6.155	-2,1%
Droits d'exécution publique de la musique	66.222.214	64.076.350	60.591.264	2.145.865	3,3%
Musique légère mécanique	48.076.024	46.670.319	45.391.302	1.405.705	3,0%
Musique légère vivante	11.793.600	11.704.104	10.431.040	89.496	0,8%
Musique sérieuse	1.272.663	1.208.068	1.097.242	64.594	5,3%
Musique de film	1.757.914	1.786.949	1.527.213	-29.036	-1,6%
UNISONO - SIMIM	3.322.014	2.706.909	2.144.467	615.105	22,7%
Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques	12.021.067	14.144.730	15.280.898	-2.123.663	-15,0%
Perceptions occasionnelles	756.778	976.779	1.150.672	-220.002	-22,5%
Perceptions contractuelles	2.006.510	1.902.581	1.791.380	103.929	5,5%
Central licensing - marché belge	3.371.356	5.304.840	4.589.744	-1.933.484	-36,4%
Central licensing - autres territoires	2.489.880	2.550.730	4.315.086	-60.850	-2,4%
Musique d'ambiance	1.768.406	1.403.193	1.603.977	365.213	26,0%
Droits vidéographiques	1.231.243	1.500.864	1.402.804	-269.621	-18,0%

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Cellule de contrôle	23.433	63.005	93.538	-39.572	-62,8%
UNISONO DJ - SABAM	-1.487	121.147	92.859	-122.634	-101,2%
UNISONO DJ - SIMIM	372.658	318.995	237.965	53.663	16,8%
Divers	2.289	2.595	2.875	-306	-11,8%
Arts de la Scène	3.680.001	3.400.016	3.659.194	279.985	8,2%
Théâtre professionnel	3.081.084	2.781.740	3.053.121	299.343	10,8%
Théâtre amateur	598.917	618.276	606.073	-19.359	-3,1%
Reprographie	1.618.295	2.077.352	2.221.907	-459.057	-22,1%
Copie privée	6.431.575	6.215.213	4.915.802	216.362	3,5%
Droit de prêt public	382.275	617.861	419.167	-235.586	-38,1%
Littérature	99.513	67.768	66.914	31.745	46,8%
Arts visuels	933.401	1.081.082	957.387	-147.681	-13,7%
Droit de reproduction	313.974	329.278	320.942	-15.304	-4,6%
Droit de suite	578.781	729.217	605.270	-150.437	-20,6%
Online	40.646	22.586	31.175	18.060	80,0%
Sociétés étrangères	11.540.811	15.363.318	13.425.214	-3.822.507	-24,9%
Œuvres théâtrales	119.624	72.306	106.595	47.318	65,4%
Câble - droits d'exécution	1.823.001	1.798.540	1.765.518	24.461	1,4%
Arts visuels	58.557	783.089	302.062	-724.532	-92,5%
Autres réseaux	108.263	137.534	199.149	-29.271	-21,3%
Droit de suite	219.790	256.974	96.266	-37.184	-14,5%
Droits de reproduction mécanique	2.445.289	3.369.740	3.153.892	-924.452	-27,4%
Droits d'exécution (Film + musique)	6.766.287	8.945.135	7.801.731	-2.178.848	-24,4%



III. ANALYSE DÉTAILLÉE PAR RUBRIQUE DE PERCEPTION

MÉDIAS

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Médias	40.005.989	37.595.921	38.579.458	2.410.068	6,4%
Diffuseurs publics	12.197.356	10.769.226	13.852.242	1.428.130	13,3%
Radios particulières	2.552.092	2.543.593	2.281.291	8.499	0,3%
Diffuseurs nationaux privés	5.460.302	7.844.636	8.293.332	-2.384.334	-30,4%
Télévisions régionales et à public ciblé	673.709	803.045	1.010.333	-129.336	-16,1%
Diffuseurs payants	4.048.764	4.226.934	1.740.562	-178.171	-4,2%
Distributeurs	14.374.332	10.816.337	10.655.805	3.557.995	32,9%
Câble - programmes TV étrangers	696.194	588.909	755.093	107.285	18,2%
Câble - programmes radiosonores étrangers	3.240	3.242	-9.200	-2	-0,1%

38/39

Faits marquants

- Différentes nouvelles initiatives TV sont lancées : des chaînes telles que notamment Libelle TV, Dobbit TV, Lacht, ..., arrivent sur le marché comme chaînes à public ciblé.
- Avec Base Company, un nouvel acteur fait son apparition sur le marché des opérateurs. Une offre de programmes de télévision est proposée au téléspectateur sous le nom de marque SNOW.
- Les diffuseurs flamands VRT, Medialaan (autrefois VMMA) et SBS ont créé Stievie NV et lancent un service permettant la vision différée. L'exploitation commerciale de ce service démarre en décembre 2013.
- La résistance des diffuseurs commerciaux flamands à l'introduction du tarif sectoriel reste toujours aussi grande. Différentes procédures judiciaires ont été intentées afin de forcer l'acceptation de ce tarif avec pour le moment encore des résultats décevants.

Les principales fluctuations qui sont à la base de cette augmentation se retrouvent dans les trois grandes rubriques: 'diffuseurs publics', 'diffuseurs nationaux privés' et 'distributeurs (opérateurs câble et autres)'.

Les perceptions auprès des diffuseurs publics ont été influencées en 2012 par une régularisation unique, négative. En 2013, la perception se stabilise à nouveau, en ligne avec 2011 et les nouveaux contrats avec les diffuseurs concernés.

Malgré l'augmentation du chiffre total pour les Médias, nous constatons une baisse importante au niveau des diffuseurs privés nationaux. Celle-ci est la conséquence de procédures judiciaires pendantes avec deux des plus grands organismes de radiodiffusion.

La plus grande influence sur le chiffre est cependant exercée par la perception auprès des distributeurs. Des contrats ont été conclus avec Belgacom et Tecteo (VOO), en vertu de quoi des montants importants pour le passé ont pu être récupérés.

ONLINE

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Online	2.748.081	1.533.689	982.651	1.214.393	79,2%
Streaming	1.019.220	464.795	259.259	554.425	119,3%
Téléchargements	1.445.020	778.898	544.639	666.122	85,5%
Simulcasting + webradio + webtv	283.841	289.996	178.753	-6.155	-2,1%

Fait marquant

- La SABAM adhère à Armonia, une instance à laquelle se sont affiliées différentes sociétés de droits d'auteur dans le but d'accorder des licences pour des exploitations online au niveau international.



Le streaming progresse énormément. Ceci est principalement dû au fait qu'un nombre toujours croissant de services de streaming deviennent de plus en plus familiers et atteignent ainsi un public plus large

Pour ce qui est des téléchargements, nous avons à nouveau bénéficié de droits qui ont pu être récupérés auprès d'iTunes pour le passé. Étant donné que des progrès sont encore réalisés

chaque année à ce niveau-ci, il est logique que les arriérés récupérés eux aussi deviennent de plus en plus importants au cours du mouvement de rattrapage. Dans ce contexte, il faut toutefois avoir à l'esprit que les téléchargements à l'échelle mondiale semblent avoir atteint leur summum.

En ce qui concerne le simulcasting/la webradio/la webtv, la perception se stabilise plus ou moins par rapport à 2012.

DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE DE MUSIQUE

40/41

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Droits d'exécution publique de la musique	66.222.214	64.076.350	60.591.264	2.145.865	3,3%
Musique légère mécanique	48.076.024	46.670.319	45.391.302	1.405.705	3,0%
Musique légère vivante	11.793.600	11.704.104	10.431.040	89.496	0,8%
Musique sérieuse	1.272.663	1.208.068	1.097.242	64.594	5,3%
Musique de film	1.757.914	1.786.949	1.527.213	-29.036	-1,6%
UNISONO - SIMIM	3.322.014	2.706.909	2.144.467	615.105	22,7%

Musique mécanique légère (+3% ou +1.405.705 €)

Fait marquant

- Conclusion d'un nouvel accord avec la Vlaamse Sportfederatie (VSF) et l'Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF) en septembre 2013.

Les perceptions Musique légère mécanique comprennent dorénavant également la part relative aux droits d'auteur collectés

dans le cadre d'UNISONO (musique dans les entreprises) et dont le total pour 2013 s'élève à 4,3 millions €. Le bon résultat de ce type d'exploitation en particulier s'explique principalement par la fin de la période de réduction (de 30%) accordée pendant trois ans pour tous les contrats conclus lors du lancement de cette perception en octobre 2009 ainsi que par l'intensification des contrôles en entreprise depuis le début de l'année.

Grâce entre autres à ce bon résultat d'UNISONO, les perceptions présentent une hausse de 3% malgré un contexte économique difficile. En effet, le nombre de faillites a augmenté de 11% avec notamment 2.193 faillites (+7,9%) dans l'Horeca, secteur le plus touché, et 1.588 faillites (+12,1%) dans le secteur du commerce de détail. Toutefois, le nombre élevé de nouveaux contrats suite à une reprise d'activité ou au lancement d'un nouveau commerce compense en grande partie la perte de revenus.

Le secteur des soirées réalise également une belle performance (+16,2%), laquelle s'explique en partie par une adaptation tarifaire (en septembre 2012) en légère hausse, mais surtout par une meilleure couverture de ce type d'évènements.

Musique vivante légère (+0,8% ou +89.496 €)

Faits marquants

- *Les festivals représentent un quart du total des perceptions pour la musique vivante. Après des années de croissance ininterrompue, la plupart des festivals de musique stagnent pour des raisons budgétaires et de réglementations supplémentaires, dans un contexte de grande crise économique.*
- *Electronic Dance Music (EDM), très à la mode dans le paysage musical actuel, est entre-temps fort présente sur les scènes de festivals.*

De manière générale, une stagnation des perceptions est constatée tant au niveau des concerts que des festivals de musique. Ceci s'explique en majeure partie par le recul du nombre de (plus) petits concerts et festivals par rapport à 2012. En revanche, les grands événements continuent à faire recette.

Ce qui est également positif, c'est le nombre accru de fêtes et de soirées qui sont précédées par un concert (+40%). Grâce notamment à un tarif adapté en 2012 et à une légère augmentation générale des prix des tickets de l'ordre de 2%, nous connaissons une faible hausse de 0,8% par rapport à 2012.

Le fait que les artistes belges occupent une place de premier choix dans le monde de plus en plus populaire de l'Electronic Dance Music (EDM) est illustré par la prestation du duo de DJ Dimitri Vegas & Like Mike dans un Sportpaleis plein à craquer et par la clôture, sur la scène principale, de la première journée de Rock Werchter par Netsky.

Musique sérieuse (+5,3% ou +64.595 €)

La musique classique reste un genre important dans le paysage musical avec une augmentation du nombre de concerts par rapport à 2012. Les finales du concours Reine Elisabeth restent aussi traditionnellement les événements-phares pour ce genre musical.



Musique de film (-1,6% ou -29.035 €)

Fait marquant

- *Aboutissement de la négociation, avec la FCB (Fédération des cinémas de Belgique) et KINEPOLIS, d'un nouveau tarif pour les cinémas qui est d'application depuis janvier 2014.*

Les cinémas ont connu sept premiers mois difficiles avec une fréquentation en berne dans l'ensemble du secteur. Différentes raisons expliquent cette situation : peu de blockbusters, manque de productions locales qui dopent en général le taux de fréquentation et des conditions climatiques peu appropriées. En revanche, le secteur a bien rebondi au cours du dernier trimestre avec un mois de décembre exceptionnel grâce à une offre de films plus attractive, ce qui a permis de limiter le recul de l'année 2013.

42/43

Côté belge, le cinéma flamand a fait recette en 2013 avec le succès du film *Het Vonnis* mais également *De Kampioenen*, qui a attiré en deux semaines quelque 400.000 personnes au cinéma, et *Marina*, le nouveau film de Stijn Coninx, inspiré de la jeunesse du chanteur Rocco Granata.

Au niveau des meilleures sorties de 2013, nous notons que les films dits 'à suite' occupent les premières places du classement (*Les Schtroumpfs 2*, *Moi moche et méchant 2* et *Fast and Furious 6*). Quelques blockbusters



tels que *The Hunger Games : catching Fire*, *The Croods*, *Gravity*, *Turbo*, *Django Unchained*, *Iron Man 3* ont également bien tiré leur épingle du jeu. A noter que le film *Le Hobbit : un voyage inattendu* (sorti en décembre 2012) est le plus gros succès en dépassant le million de spectateurs en Belgique en 2013.

UNISONO / SIMIM (+22,7% ou +615.105 €)

Il s'agit des droits collectés pour le compte de la SIMIM pour les exécutions musicales au sein des entreprises. Cette hausse importante pour la deuxième année consécutive s'explique principalement par la fin de la période de réduction (de 30%) accordée pendant trois ans pour tous les contrats conclus lors du lancement de cette perception ainsi que par les différents contrôles en entreprise organisés en 2013. Les droits d'auteur collectés dans les entreprises sont quant à eux repris dans le chiffre 'Musique légère mécanique' (page 40).

DROITS DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES ET VIDÉOGRAPHIQUES

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Droits producteurs phono & vidéo	12.021.067	14.144.730	15.280.898	-2.123.663	-15,0%
Perceptions occasionnelles	756.778	976.779	1.150.672	-220.002	-22,5%
Perceptions contractuelles	2.006.510	1.902.581	1.791.380	103.929	5,5%
Central licensing - marché belge	3.371.356	5.304.840	4.589.744	-1.933.484	-36,4%
Central licensing - autres territoires	2.489.880	2.550.730	4.315.086	-60.850	-2,4%
Musique d'ambiance	1.768.406	1.403.193	1.603.977	365.213	26,0%
Droits vidéographiques	1.231.243	1.500.864	1.402.804	-269.621	-18,0%
Cellule de contrôle	23.433	63.005	93.538	-39.572	-62,8%
UNISONO DJ - SABAM	-1.487	121.147	92.859	-122.634	-101,2%
UNISONO DJ - SIMIM	372.658	318.995	237.965	53.663	16,8%
Divers	2.289	2.595	2.875	-306	-11,8%

Droits de reproduction phonographique et vidéographique Belgique (-15% ou -2.123.663 €)

Fait marquant

- Le paysage des majors est fortement secoué par la reprise des catalogues d'EMI par à la fois Universal et Warner. Les trois majors restantes demeurent en revanche indubitablement les leaders du marché avec une part avoisinant les 80% du marché total (source : Ultratop).
- Free Record Shop, l'un des points de vente de CD et DVD les plus connus en Belgique et aux Pays-Bas, a fait faillite.
- Par contre, le CD est repris comme produit dans l'assortiment d'autres (chaînes de) magasins comme par exemple dans des librairies.

- Le CD et le disque vinyle représentent encore toujours ensemble 2/3 (66% CD et 2% vinyle) du total du marché de la musique en Belgique (Source : GFK Retail and Technology/BEA Music).

Le marché musical belge physique a connu en 2013 une baisse d'environ 13% par rapport à 2012 (source : GFK Retail and Technology/BEA Music), ce qui est conforme au repli des droits mécaniques.

En ce qui concerne les productions musicales, ce sont surtout les labels 'major' (-36.4%) et les autoproductions (-22.5%) qui reculent fortement. Les labels 'indépendants' ont, en revanche, fait beaucoup mieux (+5.5%), en grande partie grâce à l'arrivée de V2 Records et à une exploitation étrangère en expansion de [PIAS].



La perception des droits de reproduction vidéographique a reculé en 2013 par rapport à 2012, et ce pour différentes raisons :

- moins de droits de duplication car moins de films vendus en DVD (suite à l'énorme enrichissement de l'offre VOD) ;
- moins de droits de synchronisation en raison de la diminution du nombre de spots publicitaires en général (repli du marché publicitaire, moins de demandes synchro) et d'une hausse du nombre de transactions

synchro directes entre, d'une part, les producteurs de films et les éditeurs (et donc sans l'intervention de la SABAM) pour les nouveaux films flamands et, d'autre part, l'agence de publicité et les éditeurs musicaux pour les spots publicitaires de plus grande importance.

L'augmentation remarquable à la rubrique musique d'ambiance est essentiellement imputable à une exploitation étrangère croissante de fournisseurs à la fois belges et étrangers de services musicaux à des fins professionnelles.

44/45

ARTS DE LA SCÈNE

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Arts de la Scène	3.680.001	3.400.016	3.659.194	279.985	8,2%
Théâtre professionnel	3.081.084	2.781.740	3.053.121	299.343	10,8%
Théâtre amateur	598.917	618.276	606.073	-19.359	-3,1%

La rubrique Arts de la Scène dans son intégralité obtient presque les mêmes chiffres qu'en 2011. La baisse en 2012 de 7,1% (par rapport à 2011) est ainsi presque totalement absorbée. Pour le théâtre professionnel, un investissement

supplémentaire a été réalisé en 2013 dans nos perceptions directes en France et aux Pays-Bas et, de même, les relations avec les sociétés sœurs ont été dynamisées.

REPROGRAPHIE

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Reprographie	1.618.295	2.077.352	2.221.907	-459.057	-22,1%

Fait marquant

- Publication des résultats d'une nouvelle enquête de grande envergure sur la photocopie en Belgique, dont il ressort que le volume de copies d'œuvres protégées a augmenté de 12% par rapport à la dernière étude de 2002.

La baisse de 22% de la part de la SABAM dans les droits de reprographie est la résultante de

la tendance négative qui traverse le marché des appareils de copie. En outre, la société de gestion faïtière Reprobél a versé sensiblement moins d'avances pour l'année 2013, dans l'attente du traitement des résultats d'une étude récente qui a été réalisée par Reprobél afin de faire une nouvelle radiographie du comportement de copie en Belgique et de définir de nouvelles clés de répartition.

COPIE PRIVÉE

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Copie privée	6.431.575	6.215.213	4.915.802	216.362	3,5%

Fait marquant

- Publication d'un nouvel arrêté royal (du 18/10/13) avec
 - les tarifs actualisés, y compris les tablettes, qui sont également soumises à partir du 1er janvier 2013 à une rémunération de copie privée ;
 - l'entrée en vigueur de l'article modifié 22§1,5° LDA, en vertu de quoi le champ d'application de la rémunération est étendu à deux nouvelles catégories d'œuvres et d'ayants droit, à savoir les auteurs

et les éditeurs d'œuvres littéraires et photographiques.

L'effet positif de la perception sur les nouveaux supports et appareils (entre autres sur les disques durs externes, les téléphones avec fonction MP3 ou MP4, les décodeurs avec disque dur, etc. depuis 2010) sur le chiffre d'affaires annuel global des droits de copie privée stagne. Néanmoins, la part de la SABAM a tout de même encore augmenté de 3,5 % grâce à la répartition par Auvibel d'un solde des droits de 2010.

DROIT DE PRÊT PUBLIC

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Droit de prêt public	382.275	617.861	419.167	-235.586	-38,1%



En dépit d'un nouvel arrêté royal comportant de nouveaux tarifs de droit de prêt, le niveau de la rémunération reste bien trop bas pour pouvoir rémunérer correctement les auteurs et les éditeurs des œuvres prêtées. De même, le décalage entre le moment auquel ce chiffre d'affaires est réalisé et la période sur laquelle porte la rémunération de droit de prêt reste grand suite aux délais de paiement extrêmement longs qui sont accordés aux redevables. Le

montant qui a été perçu en 2013 concerne le solde des rémunérations de droit de prêt de l'année 2010 ainsi qu'une importante avance des droits de 2011. Les fluctuations d'année en année doivent dès lors être essentiellement considérées à la lumière du timing dans lequel les sociétés de gestion faïtières Repobel et Auvibel parviennent à percevoir les rémunérations de droit de prêt auprès des Communautés et bibliothèques publiques concernées.

LITTÉRATURE

46/47

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Littérature	99.513	67.768	66.914	31.745	46,8%

Fait marquant

- *Adhésion à la SABAM, en 2013, de 102 nouveaux membres auteurs littéraires.*

L'augmentation dans cette rubrique s'explique

par le fait que le contrat de gestion pour les livres d'enfants *Martine* est pleinement d'application. Par contre, aucune évolution significative n'a été constatée dans le marché littéraire en 2013.

ARTS VISUELS

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Arts visuels	933.401	1.081.082	957.387	-147.681	-13,7%
Droit de reproduction	313.974	329.278	320.942	-15.304	-4,6%
Droit de suite	578.781	729.217	605.270	-150.437	-20,6%
Online	40.646	22.586	31.175	18.060	80,0%

Fait marquant

- Adhésion à la SABAM de l'artiste belge Marie-Jo Lafontaine.
- Début d'une campagne mondiale en vue de rendre le droit de suite obligatoire dans les pays signataires de la Convention de Berne.

Les perceptions Arts visuels comprennent dorénavant aussi les droits d'auteur perçus pour la reproduction d'images fixes sur Internet (online). Auparavant, ces droits étaient mentionnés dans la rubrique online, ensemble avec les droits d'auteur des autres répertoires. La hausse des droits online en 2013 est due, d'une part, à une action de contrôle ciblé des

sites Internet et, d'autre part, à la révision de certains contrats suite à un constat pointant l'augmentation de l'utilisation du répertoire représenté par la SABAM.

Grâce au bon résultat du online, la baisse des perceptions individuelles s'est limitée à -16%. Pour rappel, la fin des ventes d'œuvres d'art moderne, en Belgique, par la salle de ventes Pierre Bergé, a laissé des traces. L'arrivée entre-temps d'autres salles de ventes étrangères (Millon, Cornette de Saint Cyr,...) n'a pas encore entièrement compensé ce départ. Ceci dit, nous prévoyons qu'en 2014, nous retrouverons le même niveau de perceptions qu'en 2012.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(en €)	(1) 31/12/2013	(2) 31/12/2012	(3) 31/12/2011	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Sociétés étrangères	11.540.811	15.363.318	13.425.214	-3.822.507	-24,9%
Œuvres théâtrales	119.624	72.306	106.595	47.318	65,4%
Câble - droits d'exécution	1.823.001	1.798.540	1.765.518	24.461	1,4%
Arts visuels	58.557	783.089	302.062	-724.532	-92,5%
Autres réseaux	108.263	137.534	199.149	-29.271	-21,3%
Droit de suite	219.790	256.974	96.266	-37.184	-14,5%
Droits de reproduction mécanique	2.445.289	3.369.740	3.153.892	-924.452	-27,4%
Droits d'exécution (Film + musique)	6.766.287	8.945.135	7.801.731	-2.178.848	-24,4%

Arts visuels

La baisse s'avère plus importante que prévu. Pour rappel, l'augmentation observée en 2012 concernait principalement la régularisation des droits collectifs en provenance des Pays-Bas.

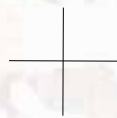
Droits de reproduction mécanique

Les droits provenant de l'étranger qui ont été reçus en 2013 concernent principalement les

ventes de disques à l'étranger en 2011 et 2012. Le repli des droits mécaniques internationaux est dû à la baisse des ventes de disques.

Droits d'exécution

Le recul des droits d'exécution s'explique essentiellement par la répartition particulièrement importante de la BUMA en 2012.



48/49



7. LES RÉPARTITIONS

I. INTRODUCTION

Ce chapitre analyse les droits d'auteur nets attribués tout au long de l'année 2013 et l'évolution de ces montants. Il est toutefois important de savoir qu'un exercice comparatif entre les perceptions et les versements peut difficilement être effectué en raison des caractéristiques propres à chaque type ou catégorie de répartition spécifique.

L'aperçu global comprend, tout comme les années précédentes, la ventilation de ces montants par type de droit ou catégorie. Ces sommes ne correspondent pas toujours avec les sommes réelles qui ont été payées (montant payé : 105,2 millions € - voir page 31). Pour diverses raisons, il peut en effet arriver que le paiement à un ayant droit soit tenu en suspens. Quelques exemples illustrant ceci : l'absence de certaines données (adresse, numéro de compte) ou des situations particulières (affiliation pas

en ordre, faillite, succession en cours, dossier juridique, saisie, etc.).

Le montant total attribué aux membres et sociétés sœurs a connu en 2013 une hausse de 1% par rapport à l'année précédente. Cette légère augmentation se situe essentiellement au niveau de l'accroissement des droits d'auteur nets attribués dans les catégories Droits d'exécution Belgique (+1.453.505 €) et Droits d'exécution International (+2.110.098 €). Les catégories Droits de Reproduction mécanique Belgique, Droits de Copie privée, Droits de Reprographie et Droits Online affichent ensemble une augmentation de ±2.000.000 €. Les résultats positifs au niveau de ces types de droits compensent la baisse des Droits mécaniques reçus de l'étranger, du Central licensing et des plus petites catégories Théâtre, Droit de prêt et Arts visuels. Les évolutions des catégories énumérées sont décrites plus en détail plus loin dans le texte.



Faits marquants

Tout au long de l'année 2013, le département Distributions a effectué 84 répartitions afin d'attribuer les droits d'auteur perçus de manière aussi rapide et correcte que possible aux bons ayants droit. La SABAM travaille d'arrache-pied afin de garantir et d'améliorer la qualité des répartitions. Outre le traitement et le contrôle quotidiens des droits d'auteur à répartir, elle fait des analyses des procédures de répartition existantes. Là où ceci s'avère nécessaire/possible, des solutions innovantes sont mises en œuvre.

Quelques réalisations de l'année écoulée :

- En 2013, le module **MyPlaylist pour nos membres** a été activé. Par cette voie, les signalisations (= l'envoi digital de listes d'œuvres jouées) peuvent nous parvenir rapidement et facilement. Ceci améliore l'efficacité du traitement des données. À ce jour, la SABAM a reçu la liste des œuvres jouées de presque 10.000 spectacles via ce module. L'on mettra à l'avenir encore davantage sur ce module ainsi que sur les autres outils eServices (MyTrax, ...) afin de concrétiser les possibilités offertes par l'ère numérique. Le succès de

50/51

Type de droits (en €)	2013	différence
Droits d'exécution Belgique	65.941.586	2%
Droits d'exécution Belgique (répartis le 21 et le 28 janvier 2011)		
Droits de reproduction mécanique Belgique	9.013.350	6%
Droits de reproduction mécanique Belgique (répartis le 28 janvier 2011)		
Droits de Copie privée Musique et Texte & Image	5.187.388	12%
Droits d'exécution provenant de l'étranger	9.730.559	28%
Droits mécaniques provenant de l'étranger	2.875.668	-52%
Droits Théâtre	2.687.767	-13%
Droits de Reprographie	2.032.533	37%
Droits de Reproduction online	815.149	102%
Droits Arts visuels	1.125.066	-22%
Droits Littéraires	51.844	-17%
Droits de prêt public	271.769	-66%
Total	99.732.679	1%
Central licensing + divers	451.153	-33%
Total	100.183.832	1%

ce nouvel outil démontre que nous devons poursuivre sur cette voie.

- De même, l'utilisation de la **technologie du fingerprinting** s'accorde avec cette philosophie consistant à chercher en permanence via la digitalisation des façons d'innover dans une optique d'efficacité des coûts. Cette technologie compare un signal audio avec une base de données d'œuvres musicales, ce qui permettra à la SABAM d'identifier plus facilement les œuvres diffusées. Dans un premier temps, 20 chaînes de radio locales seront supervisées en continu

grâce à cette technologie. Nos membres ont eux-mêmes la possibilité de charger leurs propres œuvres dans notre application Internet Mytrax. Le module de fingerprinting utilise aussi le contenu de Mytrax pour que les œuvres chargées puissent aussi être reconnues lorsqu'elles sont ou ont été diffusées sur les radios locales.

- Les droits online perçus via les **contrats conclus avec Spotify, Deezer et Google Ireland (Youtube)**, ont été répartis pour la première fois, ce qui a entraîné une augmentation des droits online nets attribués.

2012	différence	2011	différence	2010	différence
64.488.081	-6%	76.770.843	37%	56.131.550	-12%
		-7.829.362	-200%	7.829.362	
8.498.229	-23%	11.543.521	-1%	11.700.365	6%
		-519.729	-200%	519.729	
4.643.935	-2%	4.745.081	-2%	4.848.351	-20%
7.620.461	4%	7.305.350	21%	6.058.764	11%
5.935.742	73%	3.422.511	-26%	4.611.102	20%
3.095.463	7%	2.883.649	44%	1.997.329	-34%
1.481.893	-4%	1.548.210	-30%	2.224.101	61%
403.331	5%	383.775	-24%	506.948	-49%
1.442.053	25%	1.151.557	-6%	1.218.648	18%
62.304	-5%	65.243	-27%	88.883	236%
803.433				485.766	
98.474.924	-3%	101.470.649	3%	98.220.896	2%
669.080	-90%	6.602.020	-100%	46.618.921	-32%
99.144.004	-8%	108.072.669	-100%	144.839.817	-12%



II. DROITS D'EXÉCUTION BELGIQUE

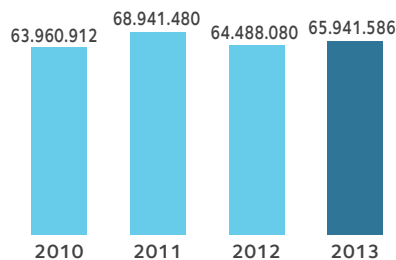
Cette rubrique comprend plusieurs types de répartitions, à savoir : les droits attribués aux membres et aux sociétés étrangères pour les exécutions de 2012, les droits antérieurs à 2012 qui ont pu être attribués ainsi que les droits définitivement non attribuables libérés après trois ans. Y sont également repris les droits de concerts qualifiés.

Si la baisse des droits attribués pour certains diffuseurs nationaux privés et la diminution des droits arriérés 2012 et des droits libérés après trois ans ont tiré les chiffres des attributions vers le bas, la hausse des droits UNISONO, la hausse des concerts et festivals en 2012 ainsi que la répartition de nouvelles perceptions comme le 'Broadcast on Demand' ont permis d'attribuer plus que l'année passée.

En effet, l'addition de toutes ces répartitions s'élève à un montant total de 65.941.586 €, ce qui constitue une augmentation de l'ordre de 1.500.000 € par rapport à 2012 (soit +2%). En comparaison avec les années précédentes, le constat souligné l'année dernière est le même :

la tendance se maintient à la hausse, avec une évolution constante de droits attribués (sans compter l'année 2011, année exceptionnelle en termes de droits arriérés).

DROITS D'EXÉCUTION BELGIQUE - ÉVOLUTION (EN €)



La ventilation des droits attribués en 2013 entre la musique, la musique de film et l'audiovisuel est reprise dans le tableau ci-dessous. Comme chaque année, la majeure partie est attribuée à la musique, suivie par la musique de film et l'audiovisuel.

Étant donné que cette répartition n'était pas disponible pour des rectifications ou pour les paiements de droits câble aux sociétés, ces montants attribués n'ont pas été repris dans les chiffres ci-dessous.

Droits d'exécution 2013	SABAM	SOC SOEURS	TOTAL	%
Musique	23.547.706	16.883.538	40.431.244	67%
	58%	42%		
Musique de film	5.410.445	5.728.090	11.138.535	19%
	49%	51%		
Audiovisuel	8.168.174	444.955	8.613.129	14%
	95%	5%		
TOTAL	37.126.325	23.056.583	60.182.908	
	62%	38%		

Evolution	2011	2012	2013
Musique	42.165.684	38.393.633	40.431.244
	7%	-9%	5%
Musique de film	12.952.831	13.058.221	11.138.535
	12%	1%	-14%
Audiovisuel	7.234.940	6.808.867	8.613.129
	8%	-6%	26%
Total	62.353.455	58.260.721	60.182.908

Concerts qualifiés

Dans la catégorie des concerts qualifiés (méga-concerts avec un chiffre d'affaires de minimum 100.000 € dont au moins 60% des œuvres exécutées ont été composées par l'artiste qui s'est produit), l'on a pu répartir 40% de droits d'auteur en moins par rapport à l'année précédente. Cette baisse ne peut pas être associée aux perceptions, mais s'explique par d'autres facteurs : une répartition supplémentaire intercalée à la fin de l'année 2012 et le planning

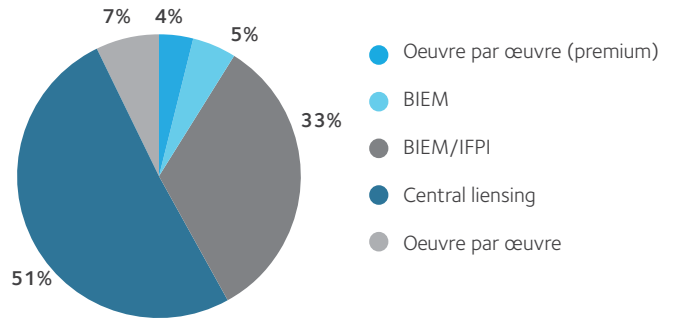
de répartition légèrement modifié pour 2013 (cette répartition est toujours bimestrielle mais débute maintenant en janvier au lieu de février). Du fait qu'en décembre 2012, une répartition ordinaire a été effectuée en même temps qu'une répartition extraordinaire, il n'y a pas eu de budget à répartir en janvier 2013. De surcroît, il y a eu en 2013 un paiement moins rapide de la part des organisateurs. Ces concerts sont payés en janvier 2014.

Evolution du net attribué (en €)	Membres SABAM	Sociétés étrangères	Total
2010	591.028	597.392	1.188.420
différence	-15%	-21%	-18%
2011	503.316	470.834	974.150
différence	36%	33%	35%
2012	683.254	627.829	1.311.083
différence	-45%	-35%	-40%
2013	375.032	408.260	783.292

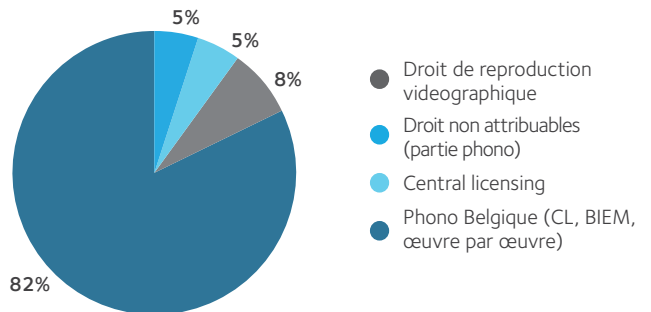
III. DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE BELGIQUE

Cette catégorie comprend toutes les reproductions ayant fait l'objet de licences sur le territoire belge d'œuvres appartenant au répertoire de la SABAM. En 2013, nous avons versé les droits de reproduction phonographique et audiovisuelle pour le 2^{ème} semestre 2012 et le 1^{er} semestre 2013. Ceci rend difficile une comparaison avec les chiffres de perception étant donné qu'il s'agit là des chiffres de l'année 2013.

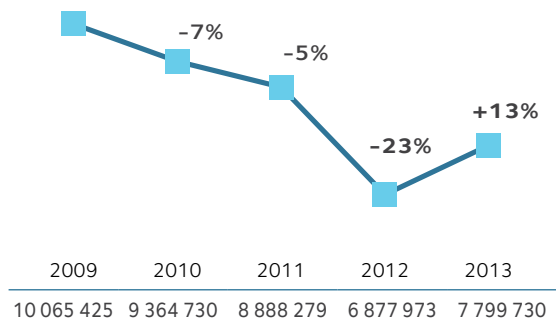
VENTILATION PHONO BELGIQUE



VENTILATION DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE BELGIQUE



EVOLUTION PHONO BELGIQUE



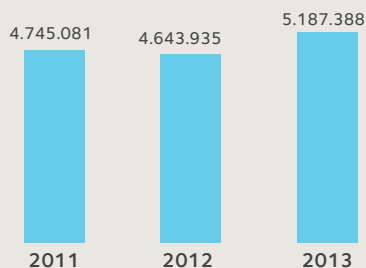
Les montants attribués suivent la baisse des perceptions avec, comme exception à la règle, l'attribution des droits perçus contractuellement auprès des producteurs (+105%). Les droits de reproduction vidéographique, quant à eux, diminuent de 26%. Dans les graphiques suivants sont montrées d'une part la ventilation globale des droits de reproduction mécanique Belgique et, d'autre part, la subdivision spécifique et l'évolution des droits Phono Belgique.

Le terme *œuvre par œuvre* (premium) renvoie aux perceptions occasionnelles. Le BIEM représente les perceptions contractuelles auprès des producteurs et, dans la catégorie *Central licensing marché belge*, la SABAM reçoit des montants de sociétés d'auteurs centralisatrices pour les ventes d'albums des majors (Universal, EMI, Sony, Warner) en Belgique. Le contrat de centralisation (Central licensing autres pays) continue de s'éteindre.

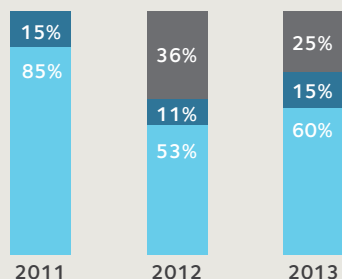
IV. COPIE PRIVÉE (MUSIQUE ET TEXTE & IMAGE)

Les droits de copie privée attribués en 2013 s'élèvent à 5.187.388 €. Il s'agit d'une augmentation de 12% par rapport à l'année dernière. Cette forte hausse est principalement due à l'augmentation des perceptions d'Auvibel et de la part relative de la SABAM dans celles-ci.

COPIE PRIVÉE - DROITS ATTRIBUÉS (EN €)



VENTILATION DES DROITS ATTRIBUÉS



— SABAM
— sociétés soeurs
— USA

V. DROITS D'EXÉCUTION ETRANGER

La courbe de croissance dans les droits d'exécution internationaux nets attribués continue de se maintenir également en 2013. L'augmentation s'élève cette année à 28% et est principalement due à l'optimisation des processus de signalisation et de matching. Surtout la réalisation du module "History matching" (la tenue à jour de matchings effectués antérieurement avec une œuvre issue de la base de données) a permis d'encore mieux identifier les œuvres.

Les nouvelles possibilités, étendues, de signalisation d'œuvres exécutées à l'étranger ont également aidé à accélérer le processus de répartition.

En 2013, des droits d'exécution internationaux ont également été ajoutés pour la première fois à la répartition de droits définitivement non-attribuables.

Enfin : une légère modification est intervenue dans le top 4 des sociétés sœurs qui nous fournissent le gros de ces droits d'exécution internationaux. PRS (Grande-Bretagne) tombe hors du top 4 et est remplacée par la SIAE (Italie). Les autres sociétés sont et restent la SACEM (France), BUMA (Pays-Bas) et GEMA (Allemagne).



VI. DROITS MÉCANIQUES ÉTRANGER

Comme indiqué dans les comptes annuels 2012, une importante somme de droits arriérés a été ajoutée à la répartition en 2012, tout comme les droits de notre société sœur SDRM, qui étaient normalement prévus pour 2013. Si nous prenons en compte ces événements exceptionnels de 2012, la baisse en 2013 est moins prononcée. Le marché des reproductions sur supports sonores continue de se contracter. Bien évidemment, les perceptions effectuées par nos sociétés sœurs étrangères baissent et moins de droits peuvent être répartis.

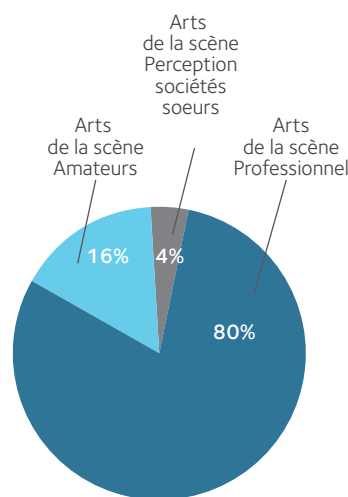
la répartition ordinaire a disparu en décembre. L'année dernière, quelques perceptions, pour lesquelles nous avons pu obtenir quelques listes tardives d'œuvres jouées, ont également pu être mises en répartition. De surcroît, en 2013, le nombre de répartitions de droits arriérés pour des œuvres avec une documentation incomplète a pu être augmenté de deux à quatre.

56/57

VII. ARTS DE LA SCÈNE

Les droits attribués dans la catégorie Arts de la Scène diminuent de 13%. Cette baisse est imputable au planning de répartition légèrement modifié en 2013, en vertu de quoi

ARTS DE LA SCÈNE - PAR TYPE



La composition du résultat se détaille comme suit :

(en €)	Attribué aux membres	Attribué aux sociétés étrangères	Total
Arts de la Scène - Professionnel	2.014.693	142.936	2.157.639
Arts de la Scène - Amateur	310.032	115.066	425.098
Arts de la Scène - Perception Sociétés sœurs	103.393	1.646	105.039
Total	2.428.118	259.648	2.687.766

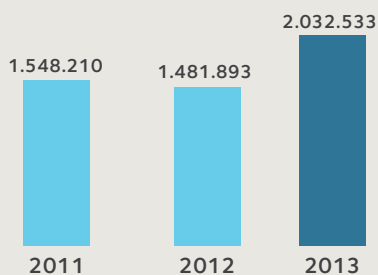
VIII. DROITS DE REPROGRAPHIE

La hausse globale de 37% est due au paiement de droits arriérés pour un montant total de 603.257 € aux sociétés sœurs (droits 2009 et 2010). Si nous ne prenons pas ceci

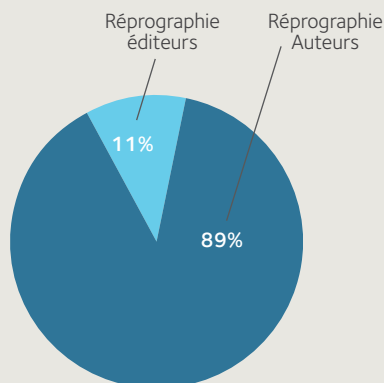
en considération, nous constatons qu'une légère diminution du budget (-6%) et une augmentation de la réserve (20% au lieu de 15%) pour la part attribuée aux auteurs entraînent une baisse de 10% des droits nets attribués par rapport à 2012.

Auteurs (en €)	1.073.780	100%
Autres textes	77.490	7%
Textes éducatifs et scientifiques	131.240	12%
Photos	80.529	7%
Textes journalistiques	33.945	3%
Textes littéraires	420.729	39%
Partitions musicales	59.602	6%
Autres oeuvres visuelles et oeuvres des Arts visuels	270.246	25%
Editeurs (en €)	153.043	100%
Autres publications	25.757	17%
Livres	23.481	15%
Partitions	103.805	68%
Total	1.226.823	100%
Rémunération forfaitaire (auteurs et éditeurs)	69.300	
Rectifications	53.633	
Paiements aux sociétés étrangères	603.257	
Montant ajouté à la répartition des droits définitivement non-attribuables	79.519	
Total Reprographie 2013	2.032.533	

REPROGRAPHIE - DROITS ATTRIBUÉS (EN €)



AUTEURS - EDITEURS





IX. ONLINE

Les oscillations dans cette catégorie sont toujours fortement liées aux perceptions auprès des sites web offrant des téléchargements, avec pour le moment le site de téléchargement légal iTunes comme principale composante. Mais en 2013, quelques services de streaming de premier plan s'y sont ajoutés. Le montant net attribué pour le streaming a augmenté cette année de plus de 500%.

Pour la première fois, les budgets perçus auprès de Google Ireland (Youtube), Deezer et Spotify ont pu être ajoutés à la répartition online.

Cette injection a fait en sorte que le montant total net attribué a plus que doublé. En 2013, la perception iTunes à répartir représentait 40%, tandis que les trois autres grands joueurs du marché représentaient chacun 20% des montants attribués.

Le tableau ci-dessous détaille la part de chaque type d'utilisation online ayant fait l'objet d'une licence :

Type Contract	Net attribué (en €)	en %
Downloads	422.859	60%
On demand streaming	211.225	30%
Mobile Phone Ringing Tunes	73.093	10%
Ringbacktones	144	0%
Podcasting	977	0%
Webcast	238	0%
Sonorisation	0	0%
Total	708.536	100%

X. ARTS VISUELS

La baisse des droits attribués de 22% nous mène sous le niveau de l'année dernière, mais à un niveau similaire à celui des années antérieures. L'année dernière fut une année

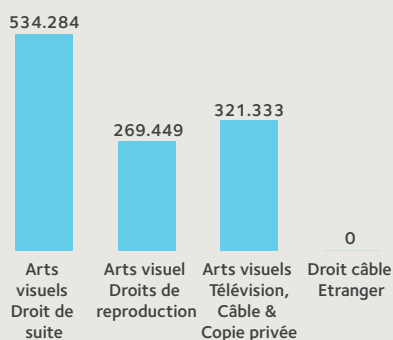
exceptionnelle car nous avons alors payé un montant significatif en droits de câble arriérés à des sociétés étrangères.

Le tableau ci-dessous détaille la subdivision chiffrée et le contenu de cette catégorie :

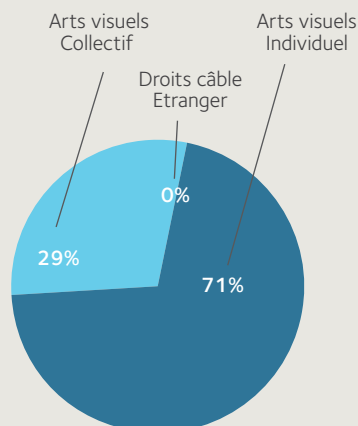
Arts visuels (en €)	Net	en %
Arts visuels - Individuel	803.733	71%
Arts visuels - Collectif	321.333	29%
Droits de câble Étranger	0	0%
Total	1.125.066	100%

Répartitions en 2013	Net SABAM	%	Net Sociétés soeurs	%	Total
Droits de reproduction	193.487	71,81%	75.962	28,19%	269.449
Droits de suite	430.814	80,63%	103.471	19,37%	534.285
Total Répartitions individuelles	624.301	77,68%	179.433	22,32%	803.733
Droits de copie privée	34.157	76,64%	10.414	23,36%	44.571
Droits de télévision	99.620	75,08%	33.067	24,92%	132.687
Droits de retransmission par câble	112.410	78,02%	31.665	21,98%	144.075
Total Répartitions collectives	246.187	76,61%	75.146	23,39%	321.333
Total final	870.488	77,37%	254.579	22,63%	1.125.066

ARTS VISUELS 2013 (EN €)



VENTILATION ARTS VISUELS

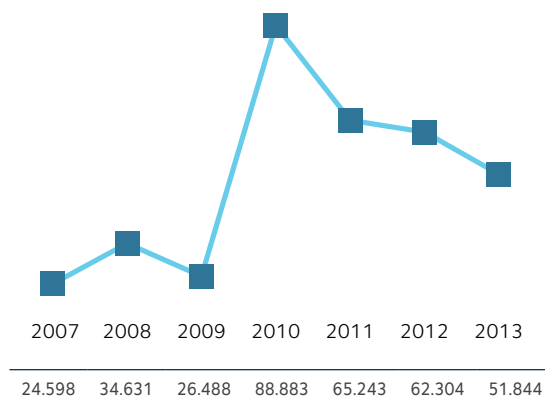




XI. LITTÉRATURE

Les versements des droits d'édition et de reproduction littéraire varient souvent beaucoup d'une année à l'autre. Ces droits sont directement liés aux perceptions car les factures payées par le client sont immédiatement répartissables. Surtout le contrat pour la gestion de l'édition de la série de livres pour enfants *Martine* pèse lourdement. Par rapport à l'année passée, l'on remarque une baisse (-17%), mais ce chiffre ne tient pas compte d'une perception considérable dont une partie a été répartie en janvier 2014.

EVOLUTION LITTÉRATURE (EN €)

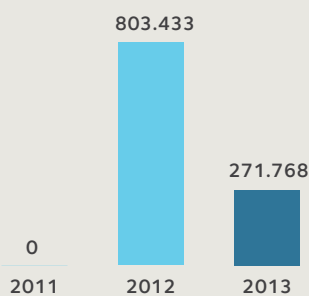


XII. DROIT DE PRÊT

L'année dernière, la répartition Droit de prêt se composait des perceptions (=année budget) 2009, complétée de paiements tardifs (perceptions sur la période 2005-2008). En 2013, un budget composé a été réparti sur les années de publication 2006-2010. Pour ce type de droits, la relation perception versus répartition est difficile à expliquer. La raison pour ceci est la dépendance au timing dans lequel les sociétés de gestion Auvibel et Reprobel doivent pouvoir percevoir les rémunérations de droit de prêt auprès des Communautés et des bibliothèques publiques et les transmettre.

En 2014, les droits de prêt reprographie seront versés plus tôt que les autres années, à savoir en août plutôt qu'en novembre-décembre. De surcroît, les droits de prêt copie privée devront être répartis pour la première fois, et ce probablement en même temps que la répartition de Copie privée ordinaire, qui est prévue en novembre.

ÉVOLUTION DROIT DE PRÊT (EN €)





62/63

8. RAPPORT FINANCIER

I. Comptes annuels de la SABAM	64
II. Compte de résultats de la SABAM	66
III. Rapport sur les dépenses à des fins sociales, culturelles et éducatives	67
IV. Commentaires sur les comptes annuels	78
V. Commentaires sur le compte de résultats	88
VI. Les résultats financiers	93



I. COMPTES ANNUELS DE LA SABAM

BILAN SABAM (en €)

ACTIF AU 31 DECEMBRE	2013	2012	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISES	13.895.690	12.281.953	1.613.737	13,14%
I. Frais d'établissement				
II. Immobilisations incorporelles	6.252.974	4.430.176	1.822.798	41,15%
III. Immobilisations corporelles	7.476.007	7.685.068	-209.061	-2,72%
A. Terrains & constructions	3.239.234	3.312.363	-73.129	-2,21%
B. Installations, machines et outillage	2.925.196	3.092.297	-167.101	-5,40%
C. Mobilier et matériel roulant	1.311.577	1.280.408	31.169	2,43%
IV. Immobilisations financières	166.709	166.709	0	0,00%
A. Entreprises liées	112.400	112.400	0	0,00%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9.128	9.128	0	0,00%
C2. Créances et cautionnements en numéraire	45.181	45.181	0	0,00%
ACTIFS CIRCULANTS	261.049.804	266.084.052	-5.034.248	-1,89%
V. Créances à plus d'un an	90.118	0	90.118	0,00%
VII. Créances à un an au plus	40.626.547	47.867.128	-7.240.581	-15,13%
A. Créances commerciales	36.193.403	43.434.594	-7.241.191	-16,67%
B. Autres créances	4.433.144	4.432.533	611	0,01%
VIII. Placements de trésorerie	196.638.252	188.761.328	7.876.924	4,17%
B. Autres placements	196.638.252	188.761.328	7.876.924	4,17%
IX. Valeurs disponibles	18.468.675	24.220.263	-5.751.588	-23,75%
X. Comptes de régularisation	5.226.212	5.235.334	-9.122	-0,17%
TOTAL DE L'ACTIF	274.945.494	278.366.005	-3.420.511	-1,23%

PASSIF AU 31 DECEMBRE	2013	2012	Différence	%
CAPITAUX PROPRES	3.648.079	3.177.087	470.992	14,82%
I. Capital	1.480.533	1.448.764	31.769	2,19%
IV. Réserves	2.167.546	1.728.323	439.223	25,41%
A. Réserve légale	148.054	144.877	3.177	2,19%
D. Réserves disponibles	2.019.492	1.583.447	436.045	27,54%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	4.925.699	5.411.392	-485.693	-8,98%
VII. A. Provisions pour risques et charges	4.925.699	5.411.392	-485.693	-8,98%
1. Pensions & obligat. similaires	2.991.711	4.063.392	-1.071.681	-26,37%
4. Autres risques et charges	1.933.988	1.348.000	585.988	43,47%
DETTES	266.371.716	269.777.526	-3.405.810	-1,26%
VIII. Dettes à plus d'un an	65.468.863	64.898.203	570.660	0,88%
D. Autres dettes	65.468.863	64.898.203	570.660	0,88%
IX. Dettes à un an au plus	180.841.597	186.688.270	-5.846.673	-3,13%
B1. Dettes financières	560	1.478	-918	-62,09%
C. Dettes commerciales	9.852.531	18.528.178	-8.675.647	-46,82%
1- Fournisseurs	9.852.531	18.528.178	-8.675.647	-46,82%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.907.515	3.789.406	-881.891	-23,27%
1- Impôts	0	654.706	-654.706	-100,00%
2- Rémunérations et lois sociales	2.907.515	3.134.700	-227.185	-7,25%
F. Autres dettes	168.080.990	164.369.209	3.711.781	2,26%
X. Comptes de régularisation	20.061.257	18.191.052	1.870.205	10,28%
TOTAL DU PASSIF	274.945.494	278.366.005	-3.420.511	-1,23%

II. COMPTE DE RÉSULTATS DE LA SABAM

Exercice clôturé au 31 décembre (en €)	2013	2012	Différence	%
COMPTE DE RESULTATS				
I. Ventes et prestations	150.832.217	151.412.377	-580.160	-0,38%
A. Chiffre d'affaires	145.683.222	146.173.299	-490.077	-0,34%
C. Production immobilisée	973.079	875.638	97.441	11,13%
D. Autres produits d'exploitation	4.175.917	4.363.440	-187.523	-4,30%
II. Coût des ventes et prestations	36.608.448	35.267.094	1.341.354	3,80%
B. Services et biens divers	7.493.090	7.804.737	-311.647	-3,99%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	24.609.783	23.594.455	1.015.328	4,30%
D. Amortissements	3.203.639	3.562.343	-358.704	-10,07%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	148.983	-18.631	167.614	-899,65%
F. Provisions pour risques et charges	-485.693	-495.467	9.774	-1,97%
G. Autres charges d'exploitation	1.638.646	819.657	818.989	99,92%
III. Résultat d'exploitation	114.223.769	116.145.283	-1.921.514	-1,65%
IV. Produits financiers	9.235.452	11.653.929	-2.418.477	-20,75%
B. Produits des actifs circulants	7.132.788	6.271.265	861.523	13,74%
C. Autres produits financiers	2.102.663	5.382.663	-3.280.000	-60,94%
V. Charges financières	617.826	-3.091.700	3.709.526	-119,98%
VI. Résultat courant avant impôts	122.841.395	130.890.912	-8.049.517	-6,15%
VII. Produits exceptionnels	367.689	0	367.689	0,00%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	123.209.084	130.890.912	-7.681.828	-5,87%
X. Impôts sur le résultat	-7.762	-5.523	-2.239	40,55%
XI. Résultat de l'exercice	123.201.322	130.885.388	-7.684.066	-5,87%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	123.201.322	130.885.388	-7.684.066	-5,87%
RESULTAT À AFFECTER				
Résultat à affecter	123.201.322	130.885.388	-7.684.066	-5,87%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves	189.714		189.714	0,00%
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-3.177	-3.687	510	-13,83%
3) aux autres réserves	-625.760	-1.100.000	474.240	-43,11%
F. Droits bruts à répartir				
3) Autres allocataires	122.762.099	129.781.701	-7.019.602	-5,41%

Réconciliation entre le compte de résultats et le tableau de bord

Droits bruts à répartir (compte de résultats)	122.762.099	129.781.701	-7.019.602	-5,41%
Affectation au Fonds social et culturel (revenus financiers inclus)	-8.541.349	-10.275.813	1.734.464	-16,88%
Charges Fonds social et culturel consolidées	843.120	-984.579	1.827.699	-185,63%
Reprise de réductions de valeur latentes	-1.642.637	-2.709.071	1.066.434	-39,37%
Etalement prépensions	0	-1.568.029	1.568.029	
Solde droits nets à répartir (tableau de bord)	113.421.233	114.244.209	-822.976	-0,72%

III. RAPPORT SUR LES DÉPENSES À DES FINS SOCIALES, CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

La loi du 10 décembre 2009 relative au statut et au contrôle des sociétés de gestion (article 18) stipule que le Conseil d'Administration décide de l'attribution et de l'utilisation des prélèvements effectués à des fins sociales, culturelles et éducatives, et fait rapport à ce sujet.

1. Source de financement

Toutes les dépenses sociales, culturelles et éducatives proviennent désormais de la même source de financement, à savoir les prélèvements de maximum 10% que la SABAM effectue à des fins sociales et culturelles sur les droits d'exécution en vertu de l'article 49 des statuts.

Pour l'exercice 2013, ces retenues se sont élevées à 6.200.907 € comparé à 5.821.377 € en 2012, soit une progression de 6,5%.

SITUATION FINANCIÈRE FONDS SOCIAL ET CULTUREL :

Versements	Montants (en €)
Situation au 01/01/2013	64.857.000
Allocations ancien règlement (760 associés)	-2.860.000
Allocations nouveau règlement (684 associés)	-2.337.000
Solde du Fonds	59.660.000
Attributions	Montants (en €)
Prélèvement (article 49 des statuts)	6.201.000
Résultat financier net	1.695.000
Précompte mobilier	-55.000
Charges du Fonds social	-2.066.000
Charges asbl CES	-7.000
TOTAL	5.768.000(*)

(*) Situation du Fonds au 31/12/2013 : 59.660.000 € + 5.768.000 € = 65.428.000 €



2. Dépenses liées aux activités culturelles et éducatives

En 2013, les dépenses culturelles et éducatives se sont élevées à 1.872.947 € contre 1.838.388 € en 2012, soit une légère progression de 2%.

ACTIVITÉS CULTURELLES OU EDUCATIVES	2013 (en €)	2012 (en €)
A. COMMUNICATION CORPORATE SABAM	665.365	565.922
Publications	0	10.125
Partenariat-sponsoring	13.500	43.199
Site web	9.892	29.950
Bourses et expositions	72.485	39.147
Organisation événements	94.370	29.874
Promotion culturelle	67.299	9.406
Documentation	0	300
Imprimés	47.489	36.332
Reportages photo et vidéo	11.413	24.085
Matériel de promotion	16.211	24.249
Prix SABAM	17.298	26.000
Prix divers	4.553	9.256
SABAM Magazine	105.752	106.349
Bourses	205.103	177.650
B. COMITÉ CULTURE	723.512	641.993
C. FRAIS DE PERSONNEL	484.070	630.473
TOTAL (A + B + C)	1.872.947	1.838.388

Commentaires

2013, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA MOBILISATION DE NOS MEMBRES !

L'année 2013 marque un tournant dans la communication de la SABAM vers ses membres. Le CODEX chapitre XI, c'est-à-dire la volonté du Ministre Vande Lanotte de réformer la loi sur le droit d'auteur et notamment d'instaurer un régulateur en mesure de pouvoir décider des tarifs de la SABAM, de nos règles de perception et de répartition a marqué les esprits. De nombreux courriels ont été adressés aux associés, les informant des tenants, aboutissants et surtout des dangers de cette nouvelle loi. Une conférence de presse a été organisée à la SABAM, rehaussée par la présence active de Jean Michel Jarre, Président de la CISAC. Une pétition réunissant plus de 5.000 signatures a également été initiée. La SABAM a réussi à démontrer qu'elle a une capacité de mobilisation et qu'il faudra compter dans le futur avec elle lorsque les intérêts de ses membres sont en jeu. Là où le droit exclusif de l'auteur était menacé par l'instauration d'un régulateur omnipotent, ne subsiste plus qu'un régulateur qui aura la faculté d'ester en justice s'il estime qu'une de nos règles tarifaire, de perception ou de répartition est discriminatoire. Le juge aura la décision finale, pas le régulateur. A l'avenir, les membres seront systématiquement informés par la SABAM de tout ce qui pourrait les intéresser ou porter atteinte à leurs droits.

La SABAM a organisé un concert de charité au Casino d'Ostende le 13 juin 2013. L'intégralité des bénéfices de ce concert est allée à la Fondation Franklin Sleuyter, laquelle se bat pour faire connaître le don d'organes. Adamo, Sarah Ferri, the Jacquelines, Flip Kowlier, Bart Peeters, Johan Verminnen et le SABAM Band dirigé par Jan Hautekiet ont animé cette magnifique soirée présentée par Jan Leyers.

La SABAM a également géré les premiers SABAM Awards qui se sont déroulés le 18 décembre 2013 à Borgerhout, dans la salle du Roma. 12 Awards ont été décernés à Offline, De Ronde, Antwerpen Centraal, Bart Van Nuffelen, Wim Helsen, Balthazar, Milow, Raymond van het Groenewoud, Elvis Peeters, Dirk Nielandt et Frank Nuyts lors d'une belle soirée en famille. En 2014, les Awards seront organisés du côté francophone, pour ensuite revenir en Flandre en 2015.

Des films didactiques ont été réalisés, à propos de la SABAM en général, de ce qui est protégé ou non par le droit d'auteur, d'où proviennent les droits et comment ils sont répartis. Ces films servent à mieux faire comprendre la SABAM et sa raison d'être. Ils sont systématiquement diffusés sur les sites internet de nos partenaires, pour les événements que nous soutenons. Le premier film qui présente la SABAM de manière générale a par exemple été diffusé sur la grande scène (Pierre Rapsat) durant les Francofolies de Spa, devant 7.000 spectateurs.



Trois concerts pop-up ont été organisés cette année. Le premier à Zaventem avec The Sedan Vault, le second au Delhaize d'Hasselt avec Guy Swinnen, le troisième au Zoo d'Anvers avec The Rhythm Junks. Le but était de remercier quelques clients de la SABAM par une action positive, c'est-à-dire en organisant un concert gratuit, chez eux. Deuxième but poursuivi : démontrer que la musique représente une valeur ajoutée. Troisième objectif : mieux faire connaître nos groupes belges. Des films ont été réalisés et donnés aux artistes. Ils sont visibles sur notre canal YouTube. Outre un return positif sur les réseaux sociaux des groupes et des clients, ces concerts pop-up ont amené des articles très positifs dans tous les journaux en ligne.

15 événements ARTES (Apéro Comedy, Mercredi du livre, Apéro Gallery et Apéro Doc) ont été organisés en 2013, un peu partout en Belgique, dans le but d'aller à la rencontre de nos membres.

La SABAM a également remis un dossier de candidature au concours des Caius. Six Caius sont décernés chaque année. Ils récompensent les entreprises qui se sont distinguées par leur action de mécénat culturel ou patrimonial durant l'année. Ces prix sont très recherchés. La SABAM a été sélectionnée par le jury pour participer à la finale qui s'est tenue au Bozar, devant un parterre de 1.000 personnes issues des mondes culturel et de l'entreprise. Nous n'avons pas remporté un des Caius, mais l'image de la SABAM, associée à une entreprise qui soutient la culture à travers son fonds culturel (SABAM FOR CULTURE) s'est renforcée positivement.

70/71

La SABAM est également allée à la rencontre de ses membres, des utilisateurs et du public. Des info-sessions sur le droit d'auteur se sont tenues à Audenarde, Courtrai, Malines, Bruxelles et Hasselt.

Nos membres ont également bénéficié d'info-sessions sur nos eServices à Charleroi, Anvers et Bruxelles. Enfin, cinq info-sessions ont été données à des groupes émergents, dans le cadre de « développer son projet musical » en collaboration avec court-circuit, ça balance et t-heater.

La SABAM est désormais bien installée dans les médias sociaux, grâce à l'appui d'un Community Manager chargé de gérer notre présence sur Facebook et Twitter. Au-delà des aspects relationnels si nécessaires, notre Community Manager surveille activement tout ce qui se dit sur la SABAM à travers les réseaux sociaux ou sur internet. Lorsque c'est nécessaire, il intervient dans les conversations et rectifie des a priori au sujet des droits d'auteur ou de la SABAM. Il contribue donc en permanence et dans l'immédiateté à améliorer notre image.

Enfin, deux muses ont été décernées cette année : la première à Philippe Baron, durant les Leffe Jazz Nights de Dinant. La deuxième, au romancier Pieter Aspe, à la Boekenbeurs d'Anvers. Leur carrière artistique est ainsi couronnée.

SABAM FOR CULTURE

Culture SABAM a changé de nom et est devenue SABAM FOR CULTURE. La raison de ce changement de dénomination, avec un logo et un site internet distincts préside à la volonté de créer une image de la SABAM plus jeune et dynamique. Le soutien de la culture, par des actions ciblées vers les membres et à travers toutes les disciplines représentées y contribue fortement.

SABAM FOR CULTURE devient progressivement une marque qui renforce l'action culturelle et la promotion du répertoire belge dans tous les secteurs-clés. En 2013, SABAM FOR CULTURE a soutenu 173 événements (voir tableau ci-après).

Epinglons comme faits marquants les actions vers nos membres, telles que de nombreuses rencontres professionnelles, des dédicaces sur stand, des labellisations de scènes, des remises de prix organisées durant les festivals tels que Les Ardentes, Les Francofolies de Spa, Les Franc'off, Couleur Café, TAZ, le Film Fest Gent, notamment. La première édition des SABAM Awards a également connu un franc succès, tant pour les lauréats des différentes disciplines que sur le plan médiatique. La visibilité croissante de SABAM FOR CULTURE améliore indéniablement l'image de la SABAM, une société coopérative de gestion des droits d'auteur qui existe à travers et grâce à ses membres.

Par ailleurs, SABAM FOR CULTURE a financé des sessions live de qualité, au bénéfice de 19 groupes ou artistes belges, dans le cadre de Glimps, Deep in the Woods et des Francofolies de Spa. Ces sessions live ont été largement diffusées sur Internet et ont permis aux membres concernés de décrocher des concerts, en Belgique et à l'étranger. Lili Grace, Reena Riot, Gepetto & The Whales, The Go Find, Compact Disk Dummies, The Feather, Moaning Cities, Pomrad, Bed Rugs, Puggy, Daan, Jeronimo, Les Déménageurs, The Bony King of Nowhere, The peas Project, Veence Hanao, Mademoiselle Nineteen, Lylac et Abel Caine en ont été les bénéficiaires.

Enfin, on connaissait les bourses octroyées de longue date dans les disciplines du théâtre et de l'audiovisuel, mais cette année, SABAM FOR CULTURE a mis sur pied un programme de bourses d'aide aux jeunes groupes sélectionnés par les show case festivals pour se produire à l'étranger. Ces bourses sont fortement appréciées. Cette aide leur est précieuse pour couvrir une partie de leurs frais, les cachets offerts par les show case festivals étant réduits à leur portion congrue. 67 bourses ont ainsi été délivrées aux groupes qui se sont produits à Eurosonic (NL), au Printemps de Bourges (FR), à The Great Escape (UK), à Europavox (FR), à Jazz Ahead Bremen (DE), à Womex Cardiff (IR), à Waves Vienna (AT), Belgium Booms London (UK), au MaMA Paris (FR), à Reeperbahn (DE), à co POP Cologne (DE), à POP Montreal (CA), Culture Collide Festival (USA), CMJ Music Marathon (USA), Transmusicales de Rennes (FR), au BIME Festival (ES), Au Festival Coup de Coeur Montreal (CA), au Chaïnon manquant (FR).



LISTE DES ÉVÉNEMENTS SOUTENUS PAR SABAM FOR CULTURE EN 2013 :

Jazz à Liège	Tremplins Durbuy Rock Festival	1 ^e editie Componistentrefpunt - ComAV
Du F dans le texte	Classissimo	20 editie Het Grote Ongeduld
2 ^{ème} édition Festival les Inattendues	Bel'zik festival	25 ^{ème} édition Ars Musica
9 ^{ème} édition Art Contest	Houden van Griffelrock	29 ^{ème} édition Fête de la Musique
17 ^{ème} édition du Durbuy Rock Festival	Rallye « CHANTONS FRANÇAIS »	2 ^e editie Dag van de Jonge Filmmaker - Razor Reel FFF
2 ^{ème} édition Durbuy Beats Factory	Rocktobre Festival 2013	2 ^e editie Soiree dramatik Deluxe
10 ^{ème} Wead Festival	20 jaar NEKKA-Nacht	2 ^{ème} édition Festival Ronquière
31 ^{ème} édition du BIFFF	12 ^{ème} édition BSF	37 ^e editie Brosella Folk & Jazz Festival
29 ^{ème} festival Verdur Rock	Marni Jazz Festival	3 ^{de} editie Zaradi Tebe
35 ^{ème} e Grand Prix de la chanson	Deep in the Woods	4 ^{de} jaargang Cultuurkrant Suiker
Le Court en dit Long	Belgium Booms London	61 Europees Muziekfestival voor de jeugd
2 ^{ème} édition du Brussels Int. Guitare Festival	D6bels Francos 2013	9 ^{de} editie Golden Lifetime Award
11 ^{ème} édition Brussels Film Festival	Be film festival	B.ART/Art Gent
Le journal des poètes - rencontres-débats	Images Sonores - Centre Henri Pousseur	Bochabela String Orchestra
D6bels #30 -> #37	Filmer à Tout Prix	Casual Chic (presentatieconcerten harp & fluit)
7 ^{ème} Festival International Jazz Verviers	La Guerre des Gaules	Classic Movies Festival
8 ^{ème} édition les Ardentes	9 ^e editie Bruksellive	Conseil de la Musique
Studio des variétés	Silly Concerts fête ses 15 ans	Cordefactum Guitar Festival
Captation des Octaves de la Musique	CANTA!	De Auteur (tijdschrift)
D6bels #26 -> #29	WEB TV - Air TV Music	De Roma
29 ^{ème} édition Gaume Jazz Festival	12 ^{de} editie Int. Rotary Concours Vierhandig Piano	Dour Festival
FIDEC	Le père Noël est un rockeur	Eregalerij
17 ^{ème} édition Festival Jazz Comblain la Tour	36 ^e Grand prix de la chanson	Filmfestival Gent
9 ^{ème} Pack Rock Festival	19 ^{de} editie Int. Kortfilmfestival	Filmfestival Oostende
31 ^{ème} édition Juillet Musical Aulne	35 ^e editie Jazz Hoeilaart	Francofolies de SPA
Format tv	Clip that beat	GLIMPS
Djangos à Liberchies	11 ^{ème} édition Festival Voix de Femmes	Grandiozo
9 ^{ème} édition du Hamawe Roots Festival	VOO RIRE (festival du rire)	Humo's Rock Rally
9 ^{ème} Power Festival	Folk & Jazzmuziek tijdschriften	Imagine festival
11 ^{ème} édition de Fiesta City	13 ^{ème} édition du FESTIVAL PAROLES D'HOMMES	Jaarconcert Ernest van der Eyken
Prix SABAM-ASA	12 ^{ème} Nuits du Soir	Kleine boterhammen + Boterhammen in het park
3 ^{ème} édition Festival Musiq3	Festival de Noël au Théâtre	Kunstenfestivaldesarts
4 ^{ème} Edition Kidzik Festival	9 ^{de} editie Docville	Marktrock
13 ^{ème} Festival Cinema Méditerranéen	Court mais Trash	Musma
Le Non-Dit - trimestriel	Loud by Court-Circuit	Muzikantendag
9 ^{ème} édition Festival j'veux du Soleil	Internationale Koorwedstrijd Vlaanderen	New Music New Audience
20 ^{ème} e édition des Nuits Belges	Drop'N Rock Festival	OffWomex showcase & Belgian Network
4 ^{ème} édition du Micro Festival	D6bels on stage	PLAY4
Concerto à 5€	Mi, foy, sol,	Presentatieconcert A Meeting with ...
Clip & Rol	13 ^{ÈME} EDITION DU FESTIVAL DES LIBERTES	publicatie van boek Miro, Contact, Strings & Things
8 ^{ème} Buccolique Ferriere Festival	Festival du court métrage de Namur	SABAM AWARDS
17 ^{ème} édition Autumn Rock Festival	Winterjazz	Schrijverspodium Nieuwsbrief
Biennale Arts Plastiques Scailmont	WAPIKIDS Festival	Scratch & Snuffest 2013
FIFF	Brussels Short Film Festival	TAZ #2013
IAD Music	Vu à la Radio	VI.BE actie Soundtrack
Un soir autour du monde	WAFWAFWAF	WE ARE OPEN
Le journal des poètes - trimestriel	Blue Flamingo Festival	Zennekikomiek

3. Dépenses des activités sociales

Les dépenses des activités sociales se subdivisent en deux groupes :

1. les paiements des droits d'auteur différés aux ayants droit ;
2. les frais liés aux activités sociales.

3.1. PAIEMENTS DES DROITS D'AUTEUR DIFFÉRÉS AUX AYANTS DROIT

Deux systèmes coexistent : l'ancien système, à savoir l'asbl CES de la SABAM, et le nouveau système, le Fonds social de la SABAM en vigueur depuis le 1er janvier 2007.

Le premier est un système non-individualisé et est basé sur le système de répartition, en vertu duquel les revenus n'équivalent pas aux dépenses. Le second est un système individualisé de capitalisation (IN = OUT).

a. Ancien système : asbl CES de la SABAM (mandat de la SABAM) : 2.859.862 €

En 2013, la CES n'a plus versé que les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui concernent la poursuite de l'application de l'ancien règlement d'ordre intérieur de l'asbl CES de la SABAM.

La CES reçoit de la SABAM encore uniquement les moyens qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des obligations sociales.

Le nombre total de bénéficiaires relevant encore de l'application de l'ancien règlement de la CES de la SABAM a continué à diminuer en 2013, passant de 785 à 760 (468 associés ordinaires et 292 époux survivants).

Les dépenses de la poursuite de l'application partielle de l'ancien règlement s'élevaient à 2.859.862 € en 2013, alors qu'elles s'élevaient encore en 2012 à 2.962.292 €, soit une baisse de 3,5%.

b. Nouveau système : Fonds social de la SABAM : 2.337.572 €

Les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui ont été prévus par le règlement du Fonds social et culturel de la SABAM (règlement en vigueur à partir du 1er janvier 2007) sont payés depuis 2009 directement par la SABAM.



En 2013, 684 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur différés conformément aux dispositions du nouveau règlement alors que le nombre total de bénéficiaires en 2012 s'élevait à 665. Il s'agit ici d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition, d'héritiers d'associés ordinaires décédés qui tombaient sous l'application du nouveau système et de bénéficiaires ayant perdu leur qualité d'associé de la SABAM.

En 2013, un montant total de 2.337.572 € a été versé aux bénéficiaires du nouveau règlement, y compris les participations bénéficiaires et les compensations, alors que le total des versements s'élevait à 3.585.734 € en 2012, soit une diminution de 34,8%. Cette baisse est surtout imputable à de moindres paiements anticipés qui sont intervenus pour la première fois en 2012. Le montant total du retrait anticipé s'est élevé en 2013 à 351.677 € et 65 bénéficiaires ont opté pour le versement anticipé (chiffres 2012 : 208 bénéficiaires pour un montant total du retrait anticipé de 2.019.293 €).

Les droits d'auteur différés sont versés sous la forme d'un capital ou d'une rente. Seuls deux bénéficiaires ont reçu leurs droits d'auteur différés sous la forme de rentes mensuelles.

3.2. COÛTS DES ACTIVITÉS SOCIALES

74/75

En 2013, les coûts liés aux activités sociales s'élevaient à 193.500 €.

ACTIVITÉS SOCIALES	(en €)
a. HONORAIRES (Actuaires)	38.500
b. FRAIS DE PERSONNEL	155.000
Total (a + b)	193.500

4. Situation financière du Fonds social et culturel au 31 décembre 2013

Situation Fonds social au 31/12/2012 (en €)

CES de la SABAM asbl:			4.598,08	
Fonds social:			64.853.015,90	
				64.857.613,98

1) CES asbl 2013 (mandat de la SABAM)

Compte de résultats :				821,27
Produits				
Prélèvements article 49 des statuts	2.867.155,15			
Produits financiers	37,17	2.867.192,32		
Dépenses				
Services sociaux (allocations ancien règlement)	-2.859.862,21			
Frais généraux	-6.230,22			
Frais financiers	-269,33			
Précompte mobilier	-9,29	-2.866.371,05		

2) Fonds social de la SABAM

Résultat				569.838,00
Produits				
Produits financiers				
Intérêts et dividendes	2.123.636,71			
Plus-values réalisées	216.767,80			
Consolidation CES - produits financiers		2.340.404,51		
Dépenses				
Services sociaux (allocations nouveau règlement)	-2.337.572,16			
Coûts Activités Culturelles et Sociales	-2.066.447,00			
Diminution de valeur actuarielle	-408.305,98			
Moins-values réalisées sur obligaties	-172.631,48			
Moins-values réalisées sur actifs	0,00			
Frais financiers	-64.632,52			
Précompte mobilier	-54.729,14			
		-5.104.318,28		
			-2.763.913,77	
Supplément prélèvement article 49			3.333.751,77	

Situation du Fonds social au 31/12/2013

				65.428.273,25
			CES	5.419,35
			Fonds social	65.422.853,90



Il ressort de ce tableau que les droits d'auteur différés actés au 31 décembre 2013 ont augmenté en 2013 de 571.000 €, soit une hausse de 0,87%.

Les fonds disponibles en droits d'auteur différés s'élèvent au 31 décembre 2013 à un peu plus de 65,4 millions € et sont nécessaires pour couvrir les obligations futures des bénéficiaires :

Comptes individuels nouveau règlement - droits d'auteur différés	19.435.838
Participations bénéficiaires inscrites dans les comptes individuels nouveau règlement	8.172.845
Réserves ancien règlement et Culture SABAM	37.819.590
	65.428.273

Après avoir progressé de plus de 130% en 2012 suite à la décision de procéder à la cession définitive des actions (cf. rapport annuel 2012 page 71), les produits financiers bruts ont atteint 2,3 millions € en 2013 contre 4,4 millions € en 2012, soit une baisse de 47%.

Ces chiffres doivent être analysés en tenant compte des charges financières (moins-values réalisées, réductions de valeur et frais bancaires) à déduire des produits financiers bruts.

76/77

Ainsi, nous obtenons un résultat net de 1,7 millions € en 2013 contre 2,3 millions € en 2012, soit une baisse nette de 26%.

L'exercice du Fonds social a été clôturé sur un résultat positif de presque 571.000 €, qui a été ajouté aux réserves de droits.

Bilan asbl CES de la SABAM (en €)

Actifs au 31 décembre	2013	2012	Différence	%
Actifs circulants	5.419	4.598	821	17,86%
VIII. Placements de trésorerie	0	0	0	0,00%
IX. Valeurs disponibles	5.419	4.598	821	17,86%
X. Comptes de régularisation	0	0	0	0,00%
Total de l'actif	5.419	4.598	821	17,86%

Bilan asbl CES de la SABAM (en €)

Passif au 31 décembre	2013	2012	Différence	%
Dettes	5.419	4.598	821	17,86%
VIII. Dettes à plus d'un an	5.419	4.598	821	17,86%
D. Autres dettes	5.419	4.598	821	17,86%
Total de passif	5.419	4.598	821	17,86%

Compte de résultat asbl CES de la SABAM (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2013	2012	Différence	%
I. Produits et charges d'exploitation (*)	7.293	1.949	5.344	274,19%
A. Produits d'exploitation	37	56	-19	-33,93%
G. Autres charges d'exploitation	6.230	6.322	-92	-1,46%
Résultat de l'exploitation	1.063	-4.373	5.436	-124,31%
II. Produits financiers	37	56	-19	-33,93%
Charges financières	-279	-391	112	-28,64%
Résultat de l'exploitation ordinaire	821	-4.708	5.529	-117,44%
Résultat de l'exercice	821	-4.708	5.529	-117,44%

(*) Prélèvement article 49 des statuts	2.867.155	2.964.241
Services sociaux (versements)	-2.859.862	-2.962.292
	7.293	1.949



IV. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN

A. L'ACTIF

1. LES ACTIFS IMMOBILISÉS (+13,1%)

Les immobilisations incorporelles présentent un accroissement de 41% suite aux nombreux projets réalisés en 2013. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour ces logiciels sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les frais payés aux sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne sont aussi incorporés à cette rubrique, comme c'est également le cas pour les progiciels.

Les immobilisations corporelles diminuent de 3%, principalement suite aux restrictions budgétaires dans certains investissements (rénovation, mobilier de bureau).

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble – à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations – s'élève à un total de 519.000 €.

78/79

2. LES ACTIFS CIRCULANTS (-1,9%)

Les créances à un an au plus (-15,1%) : la diminution est principalement attribuable aux factures à établir en baisse de 87% fin 2013 tandis que les créances douteuses continuent à progresser (+34%).

3. LES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET LES VALEURS DISPONIBLES (+1%)

1) Situation des placements de trésorerie (en €)	1 au 31/12/13	2 au 31/12/12	3 au 31/12/11	4 (1) - (2)	5 (4) / (2)
Comptes à terme SABAM	1.000.000	1.555.370	8.400.000	-555.370	-36%
Actions SABAM	11.907.424	10.809.015	13.732.129	1.098.409	10%
Actions Fonds social	104.249	80.966	6.392.518	23.283	29%
Obligations SABAM	125.314.064	119.641.476	109.537.240	5.672.588	5%
Obligations Fonds social	58.312.515	56.674.501	45.075.404	1.638.014	3%
Total ⁽¹⁾	196.638.252	188.761.328	183.137.291	7.876.924	4%
2) Valeurs disponibles					
SABAM	13.071.303	17.182.215	1.785.866	-4.110.912	-24%
Fonds social	5.391.953	7.033.229	9.095.689	-1.641.276	-23%
CES de la SABAM	5.419	4.819	9.306	600	12%
Total ⁽²⁾	18.468.675	24.220.263	10.890.861	-5.751.588	-24%
Total général bilan	215.106.927	212.981.591	194.028.152	2.125.336	1%

LA GESTION DES PLACEMENTS EN 2013

Jusqu'au 31 décembre 2011, les actions et les fonds garantis (obligations) acquis par la SABAM pour son propre compte et pour le compte de son Fonds social avaient été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se voulait défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière.

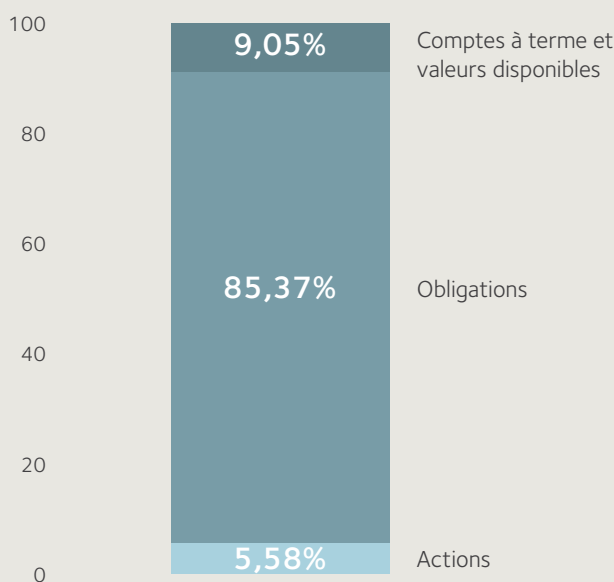
Depuis l'exercice 2012, la gestion de ces fonds est assurée par une seule institution financière avec comme objectif à moyen terme la cession définitive des actions¹ et cela conformément à l'article 9 §3 de la loi du 10 décembre 2009 sur le statut et le contrôle des sociétés de gestion droits stipulant que les droits d'auteur ne peuvent faire l'objet que de placements non spéculatifs.

De ce fait, la part des actions dans le total des avoirs au 31 décembre 2013 a diminué de moitié par rapport à la situation au 31 décembre 2011.

Le poids des valeurs disponibles a diminué de 24% en 2013 grâce principalement au glissement des placements provenant des « business accounts » vers des placements obligataires offrant des rendements nettement supérieurs.

La position de trésorerie a progressé très légèrement de 1% en raison des arbitrages effectués dans les portefeuilles titres ayant eu pour effet d'augmenter la part des fonds garantis.

RÉPARTITION DES AVOIRS AU 31 DÉCEMBRE 2013 (VALEUR BILANTAIRE)



¹ Décision du Conseil d'Administration du 20 décembre 2011



La réduction de valeur latente actée au 31 décembre 2013 sur les actions (4,7 millions €) encore en portefeuille s'élevait à 28% de la valeur d'acquisition.

Toutefois, les plus-values latentes sur obligations non comptabilisées (7,5 millions €) compensaient largement ces réductions de valeurs latentes sur actions et SICAV d'actions. Cette position favorable conjuguée à l'étalement des cessions d'actions et des arbitrages dans le portefeuille obligataire permet le pilotage budgétaire des placements de trésorerie pour les exercices futurs.

Rappelons également que suite à la cession des actions opérée en 2012, des arbitrages importants ont été réalisés dans les portefeuilles obligataires entraînant la réalisation de plus-values substantielles réinvesties dans des investissements obligataires ayant un rating de minimum BBB-.

COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF (-0,2%)

Une légère baisse des frais à répartir a été constatée fin 2013 suite à la diminution des charges.

B. LE PASSIF

Les capitaux propres (+14,8%)

Réserves (+25,4%) : une dotation nette aux réserves disponibles de 436.000€ a été actée afin de renforcer nos fonds propres et cela conformément à l'article 47 des statuts qui stipule que la dotation annuelle à la réserve disponible ne peut pas dépasser 1% du chiffre d'affaires comptabilisé.

Les provisions (-9%)

Cette baisse s'explique par les prélèvements réalisés sur les provisions pour prépensions suite aux paiements effectués en 2013 et comptabilisés sous la rubrique 'rémunérations, charges sociales et pensions' du compte de résultats. Notons toutefois une augmentation des autres provisions pour autres risques et charges de 43,5%.

Les dettes (-1,3%)

Les dettes à plus d'un an qui représentent les fonds donnés en gestion au Fonds social et culturel de la SABAM ont légèrement progressé de 1% en 2013.

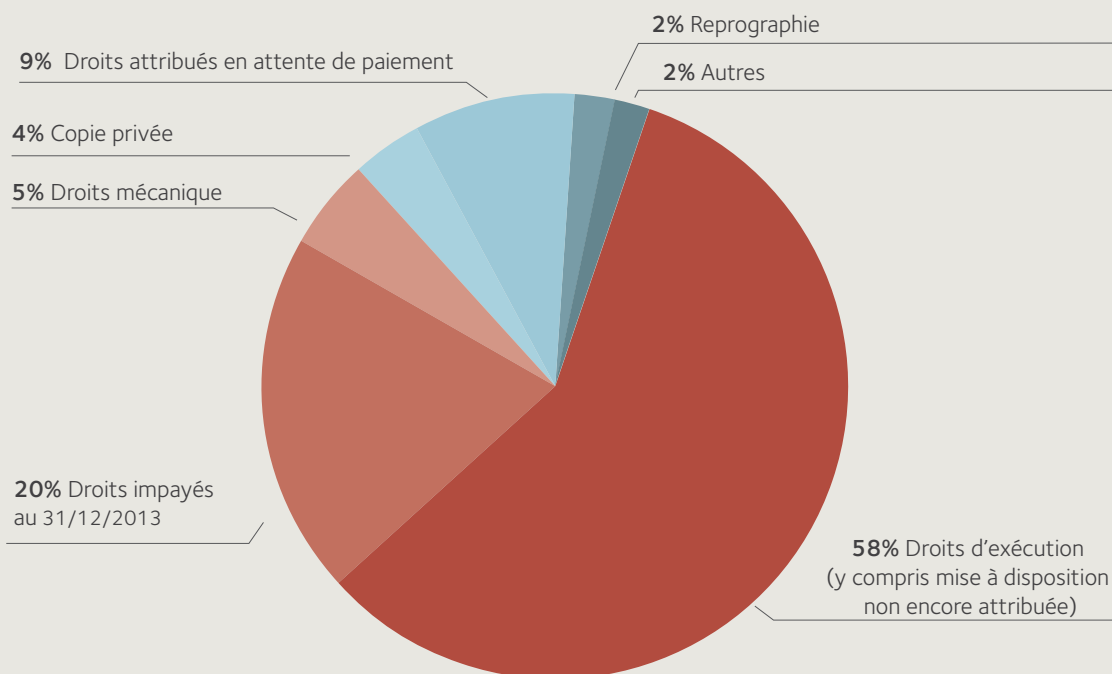
Les dettes à un an au plus s'élevaient à 180,8 millions € fin décembre 2013 contre 186,7 millions € fin décembre 2012, soit une diminution de 5,8 millions € (-3%).

Pour expliquer cette évolution, les éléments suivants doivent être mis en exergue :

- Une diminution de 8,7 millions € des dettes commerciales principalement due à la diminution des droits dus aux sociétés étrangères au 31 décembre 2013 ;
- Une augmentation de 2,3% (3,7 millions €) au niveau des 'autres dettes' de 164,4 millions € fin décembre 2012 à 168,1 millions € fin décembre 2013.

Détail solde des droits à répartir au 31 décembre 2013 : 168,1 millions €

		(montants en €)
Droits d'exécution (y compris mise à disposition non encore attribuée)	58%	98.004.738
Droits impayés au 31/12/2013	20%	33.737.114
Droits mécaniques	5%	7.474.055
Copie privée	4%	6.790.166
Droits attribués en attente de paiement	9%	15.249.571
Reprographie	2%	3.740.689
Autres	2%	3.084.657
Total	100%	168.080.990





Le solde de 168,1 millions € est constitué pour 58% par les droits d'exécution musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception à cause du traitement des playlists effectué en début d'année après réception de celles-ci en provenance des émetteurs médias.

20% concernent les droits d'auteur impayés au 31 décembre 2013 qui ne peuvent donc être répartis (contre 21,5% au 31/12/2012).

5% concernent les droits mécaniques répartis semestriellement (le second semestre 2013 est réparti en 2014).

9% concernent les droits en attente de paiement pour des raisons juridiques, fiscales ou administratives.

4% concernent les droits de copie privée.

Le solde de 4% concerne les droits de reprographie, de prêt public, arts de la scène, arts visuels et littérature.

Nous pouvons donc en conclure que les droits en attente de paiement sont soit justifiés principalement par les droits d'exécution musique nécessitant le traitement des programmes en début d'année qui suit leur perception, soit par les droits impayés à la date de clôture qui ne peuvent être répartis.

DROITS EN ATTENTE DE PAIEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2013 (EN €) :

Rubrique	2013	avant 2013	total général
Droits de reproduction mécanique centralisés	380.868		380.868
Droits mécaniques Belgique	2.079.002	2.911.580	4.990.582
Droits mécaniques Etranger	516.771	912.116	1.428.887
Droits d'utilisation commerciale – droits de reproduction mécanique	528.621	145.096	673.718
Belgique Droits d'exécution cinéma audiovisuel	59.392	34.296.399	34.355.790
Etranger Droits d'exécution cinéma audiovisuel	3.125.669	868.116	3.993.784
Online	2.046.950	1.194.126	3.241.076
Concerts qualifiés	418.208	317.689	735.896
Copie privée	4.157.370	2.632.796	6.790.166
Reprographie	3.116.785	623.904	3.740.689
Droit de prêt public		284.736	284.736
Arts de la Scène	727.085	383.744	1.110.829
Arts graphiques et visuels	669.984	970.463	1.640.447
Littérature	47.405	1.240	48.645
Mise à disposition pas encore attribuée ⁽¹⁾	33.123.265	22.554.927	55.678.192
Droits d'auteur impayés au 31/12/2013	22.340.198	11.396.916	33.737.114
TOTAL	73.337.571	79.493.848	152.831.419
Droits attribués en attente de paiement		15.249.571	15.249.571
TOTAL GENERAL	73.337.571	94.743.419	168.080.990

(1) Après déduction des réductions de valeur latentes sur actions.



DROITS DÉFINITIVEMENT NON RÉPARTISSABLES

Conformément à l'article 66 §2 de la loi relative au droit d'auteur, la SABAM dispose d'un délai de 24 mois pour répartir les droits perçus. Étant donné le fait que la répartition des droits est une matière complexe et qui requiert beaucoup de travail, l'article 41 de notre règlement général a été adopté en exécution de l'article 69 de la loi relative au droit d'auteur concernant les droits définitivement irrépartissables.

L'article 41 du règlement général prévoit que *“les montants perçus qui ne peuvent être attribués aux ayants droit de manière définitive après un délai de 36 mois après leur première mise en répartition, feront l'objet d'une répartition spécifique annuelle.*

Les droits définitivement non répartissables propres à chaque type de répartition seront alloués à tous les ayants droits de la répartition correspondante, et ce au prorata des droits générés durant l'année en cours pour la répartition correspondante.”

Dans le but d'optimiser la transparence des flux financiers qui vont de la perception à la répartition, la SABAM a développé un nouveau système comptable (système ERP-ORACLE) afin d'intégrer dorénavant les systèmes opérationnels et comptables. La migration de ce nouveau système a débuté le 1er janvier 2014.

84/85

A cette fin, des contrôles internes accrus mis en place en 2013 ont permis de relever l'existence de droits irrépartissables relatifs à des années antérieures à 2009.

Il s'agit des droits non attribuables qui :

- soit étaient “en suspens” et se sont avérés finalement “non attribuables” au terme d'analyses poussées ;
- soit sont des réserves opérationnelles qui ont plus de trois ans.

Étant donné qu'aujourd'hui le caractère définitivement irrépartissable de ces droits a été établi et qu'il y a lieu de les considérer comme des “reliquats”, le Conseil d'Administration réuni le 11 février 2014 a décidé de procéder, à partir de juin 2014, à des répartitions complémentaires selon les dispositions de l'article 41 du règlement général, sur les bases suivantes :

- Reliquats 2009 à répartir selon les données de la répartition de référence 2013 ;
- Reliquats 2008 à répartir selon les données de la répartition de référence 2012 ;
- Reliquats 2007 à répartir selon les données de la répartition de référence 2011 ;
- Reliquats 2006 à répartir selon les données de la répartition de référence 2010 ;
- Reliquats 2005 à répartir selon les données de la répartition de référence 2009.

Pour la partie limitée de droits pour lesquels la répartition de référence n'est plus disponible dans les systèmes, la répartition se fera entre toutes les répartitions de référence présentes, au prorata de leurs montants originaux.

Les montants concernés se trouvent inclus dans la rubrique 'mise à disposition pas encore attribuée' du tableau des 'droits en attente de paiement au 31 décembre 2013' et forment une valeur accessoire par rapport au total général de cette rubrique.

En effet, le montant net de 55.678.192 € (voir tableau supra : total général – mise à disposition pas encore attribuée) dont la répartition sera effective en 2014 représente essentiellement des droits d'exécution diminués des commissions à récupérer et des réductions de valeur latentes sur titres comptabilisées sous cette rubrique et extournée en début de chaque exercice comptable.

DROITS ATTRIBUÉS EN ATTENTE DE PAIEMENT : 15.249.571 €

Au 31 décembre 2013, le solde total restant à payer s'élève à 15.249.571 € et représente le cumul de tous les droits qui, bien qu'attribués, n'ont pas été payés soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de documentation.

Evolution des droits attribués en attente de paiement :

Situation au	31/12/2013	31/12/2012
1995	245.750	491.593
1996	71.418	1.380.855
1997	113.968	588.833
1998	141.492	491.418
1999	328.927	429.398
2000	455.930	563.138
2001	616.845	757.039
2002	629.389	791.212
2003	573.336	732.106
2004	669.306	884.095
2005	757.446	950.843
2006	1.044.516	1.389.285
2007	1.264.814	1.912.782
2008	1.511.034	3.140.228
2009	6.825.400	
Total	15.249.571	14.502.825

L'augmentation de cette rubrique de droits de 5% est due à l'ajout de l'exercice 2009 (+ 6,8 millions €) conjuguée aux baisses constatées dans les droits en attente de paiement pour les années 1995 à 2008 (-6 millions € ou de 14,5 millions fin 2012 à 8,4 millions € fin 2013 – voir ci-dessus).

Compte de régularisation du passif (+10%)

Afin de se conformer à nos règles d'évaluation, il convient de diminuer du chiffre d'affaires 2013 les perceptions qui se rapportent à 2014, soit 20,1 millions €, ce qui constitue une augmentation de 9% par rapport à 2012.



SITUATION DES DROITS NETS À RÉPARTIR AU 31 DÉCEMBRE (DETTES ENVERS LES AYANTS DROIT)

	2010	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires (en €)	192.966.000	141.100.000	146.173.000	145.683.222
Solde droits nets à répartir ⁽¹⁾ (en €)	159.104.000	106.596.000	114.244.000	113.421.233
Attribué durant l'exercice N ⁽²⁾	45%	40%	37%	35%
N+1				
Déjà réparti	83%	71%	80%	
Solde à répartir	17%	29%	20%	
N+2				
Déjà réparti	85%	79%		
Solde à répartir	15%	21%		
N+3				
Déjà réparti	87%			
Solde à répartir	13%			

(1) Après déduction des coûts nets et des affectations à des fins sociales et culturelles

(2) Après déduction du report des reliquats et des réductions de valeur latentes sur obligations et actions

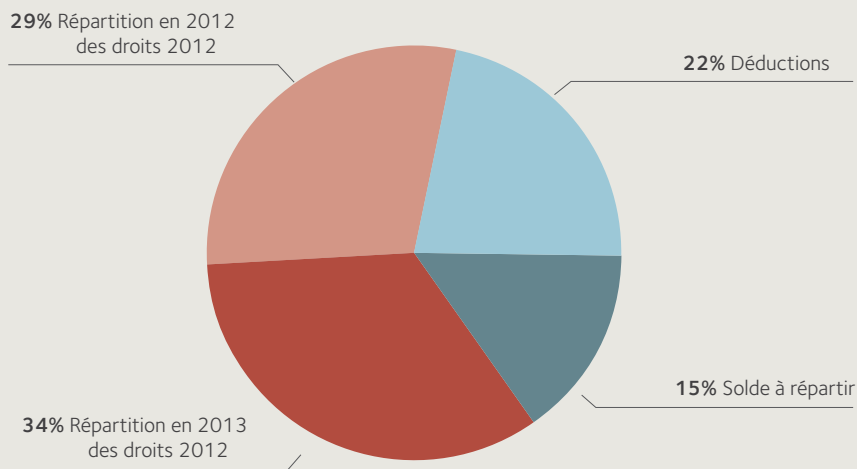
Ce tableau présente l'évolution des répartitions des droits des quatre dernières années, dont le détail est communiqué chaque année dans le rapport financier du rapport annuel (voir page précédente). Il est important de souligner qu'après un an suivant l'année de perception, en moyenne 80% des droits ont été répartis aux différentes catégories d'ayants droit.

Nous constatons par exemple que 80% des droits nets de 2012 ont été répartis durant les exercices 2012 et 2013 tandis qu'au 31 décembre 2013, 35% des droits nets 2013 ont déjà été répartis, laissant un solde à répartir pour les exercices ultérieurs de 73 millions €. Ce taux de 35% est en baisse par rapport à 2012 suite à la diminution des droits de reproduction mécanique et des droits en provenance de l'étranger.

Ce solde est constitué majoritairement par les droits d'exécution musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception, par les droits impayés au 31 décembre 2013 et par les mises à disposition non encore attribuées au 31 décembre 2013.

RÉPARTITION DES DROITS 2012 PAR RAPPORT AU CHIFFRE D'AFFAIRES 2012

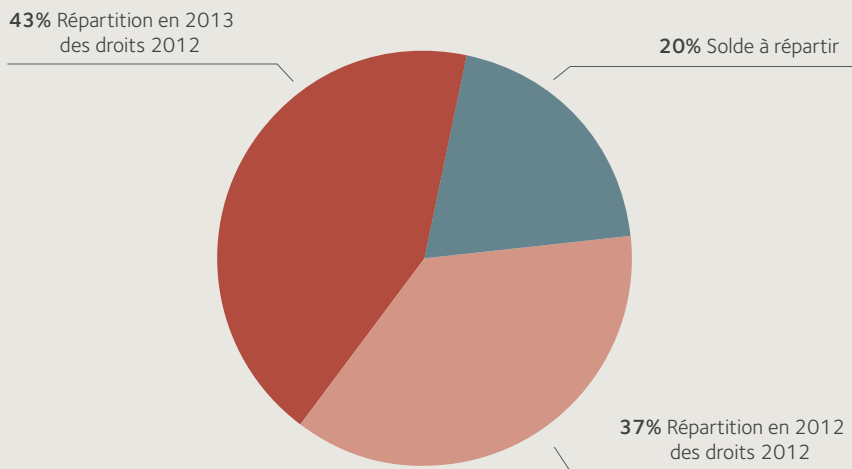
CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 : 146.173.000 €



(déductions = couts nets et affectations à des fins sociales et culturelles)

RÉPARTITION DES DROITS NETS 2012

SOLDE À RÉPARTIR APRÈS DÉDUCTION DES COÛTS NETS ET DES AFFECTATIONS À DES FINS SOCIALES ET CULTURELLES EN 2012 (22% DU CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT) = 114,2 MILLIONS €



43% + 37% = 80% répartis au 31 décembre 2013



V. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS

LES REVENUS

a) Le chiffre d'affaires

Après avoir progressé de 3,6% en 2012, les perceptions de droits d'auteur enregistrent un léger recul de 0,3% en 2013 principalement à cause des droits mécaniques victimes de la baisse continue du marché musical belge (-36%) tandis que le recul des droits provenant des sociétés étrangères (-25%) est surtout causé par la hausse exceptionnelle de 14% constatée en 2012 en droits d'exécution suite à une régularisation de droits en provenance des Pays-Bas.

Ces baisses n'ont malheureusement pas été totalement compensées par les progressions constatées en médias et en droits d'exécution publique de la musique.

En effet, si les médias progressent de plus de 6%, ils le doivent aux récupérations de droits des années précédentes pour les distributeurs et les réseaux publics alors que les diffuseurs nationaux privés chutent de 30% suite aux procédures judiciaires en cours.

88/89

Par contre, la belle progression des droits d'exécution publique de la musique (+3,3%) doit être principalement attribuée à la musique dans les entreprises et à la fin de la période de réduction entamée fin 2009.

Notons enfin que sans l'impact des baisses cumulées en droits mécaniques et en droits provenant des sociétés étrangères, les perceptions auraient progressé de pratiquement 4% en 2013 au lieu d'une baisse de 0,3%.

b) Production immobilisée : +11,1% (+97.000 €)

Le développement du logiciel implique une acquisition de connaissances techniques et peut donc être acté en tant que tel. Les frais portés au compte des immobilisations s'élevaient pour 2013 à 973.079 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration. Les frais de rémunération visés concernent le service développement du département informatique ainsi que les frais de personnel du département PMO¹. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par le plus grand nombre d'heures consacrées par le département à de nouveaux projets.

¹ PMO : Project Management Office

c) Les autres produits d'exploitation: -4.3% (-188.000 €)

Les autres produits d'exploitation représentent principalement la récupération des frais auprès des compagnies d'assurances, du personnel, des clients (frais de rappel et frais d'avocats et huissiers) ainsi que des frais récupérés auprès du Fonds social et culturel pour la couverture des coûts des activités sociales et culturelles.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

a) Les services et biens divers: -4,0% (-312.000 €)

La part des services et biens divers dans les charges d'exploitation s'élève à 20,5%, contre 22,1% en 2012. Cette baisse s'explique globalement par les différentes mesures d'économies qui sont entrées en vigueur en 2013.

Nous subdivisons la rubrique services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

a) Les frais de location et d'entretien: -7,2% (-85.000 €)

La baisse provient principalement d'économies effectuées sur différents contrats d'entretien de logiciels.

b) Les fournitures à l'entreprise: -0,9% (-9.000 €)

Les économies sur les fournitures et abonnements sont partiellement compensées par des frais plus élevés encourus au niveau des fournisseurs de données-clients (frais de bases de données) et pour le chauffage du bâtiment.

c) Les rétributions de tiers: -30,2% (-121.000 €)

La cause de cette baisse est la disparition des commissions payées aux anciennes agences.

d) Les honoraires et indemnités: -5,0% (-128.000 €)

Les paiements au projet GRD¹ ont été repris l'année passée dans les coûts (69.000 €). Les paiements effectués en 2013 ont été actés comme un prêt au GRD (90.000 €). De surcroît, d'importantes économies ont été réalisées au niveau des coûts pour les consultants IT par rapport à 2012, lesquelles ont été en partie compensées par un recours accru à des travailleurs temporaires.

e) Les annonces, la publicité et la communication: +9,6% (+151.000 €)

Dépenses plus élevées pour l'attribution de prix et soutiens (96.000 €), des réceptions (64.000 €) et de la publicité (58.000 €), en partie compensées par des économies sur d'autres frais de communication.

f) Les frais de société: -10,5% (-121.000 €)

La baisse de ces frais est principalement imputable à une économie réalisée sur les jetons de présence qui a fait suite à la diminution des traitements des deux administrateurs délégués.

¹ GRD : Global Repertoire Database



b) Les rémunérations, charges sociales et pensions: +4,36% (1.015.000 €)

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 67% des charges d'exploitation. Ces charges ont augmenté de 4,36% par rapport à 2012 suite à l'indexation des salaires de 2,35% au 1^{er} janvier 2013, à la prise en compte d'indemnités de licenciement ainsi qu'à la comptabilisation d'une provision pour la part variable des rémunérations relative à l'exercice 2013 et qui ne sera payée qu'en 2014.

Sans ces trois éléments, les rémunérations auraient baissé de 3% en 2013 (au lieu d'augmenter de 4,3%) à l'instar de l'effectif moyen en équivalents temps plein.

En effet, la diminution de l'effectif s'est poursuivie en 2013 pour se stabiliser à 278,6 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2013 (contre 290,3 ETP au 31 décembre 2012), soit un recul de 4%.

L'effectif a subi en 2013 les changements suivants :

	Unités	ETP ⁽¹⁾
Situation au 1 ^{er} janvier 2013	324	290,3
Différence entre engagements et départs	-10	-8,6
Modifications de régime		-3,1
Situation au 31 décembre 2013	314	278,6

(1) Équivalents temps plein

90/91

L'évolution de l'effectif depuis le plan social 2009 (ALLEGRO) est la suivante :

	276	unités (accord social)
	+ 6	congés maladie longue durée + crédit-temps
	+20	engagements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Flandre)
	+11	engagements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Wallonie)
	+ 6	engagements pour la musique dans les entreprises (UNISONO)
	- 1	départ en prépension
Situation fin 2010 :	318	
	+19	solde engagements (agences flamandes et autres) et départs
	+ 6	engagements temporaires
	- 3	départs en prépension
Situation fin 2011:	340	
	- 16	solde engagements et départs
Situation fin 2012:	324	
	- 10	solde engagements et départs
Situation fin 2013:	314	

L'effectif a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

Année	Unités	ETP
2005	359	320,4
2006	358	316,5
2007	352	312,6
2008	346	303,5
2009	291	260,1
2010	318	289,5
2011	340	308,3
2012	324	290,3
2013	314	278,6

Suite à la fin anticipative du système d'agences locales entamée en 2004 et terminée en 2011 et dont les coûts auparavant comptabilisés en 'services & biens divers' (rubrique réseau) ont été transférés sous la rubrique 'Rémunérations' pour les engagements de personnel, l'effectif a augmenté de 58,5 équivalents temps plein (ETP) durant cette période 2004-2011.

En faisant abstraction de ces engagements, l'effectif au 31 décembre 2013 s'élèverait à 220,1 ETP soit une baisse de 48,2 unités (-18%) par rapport à la situation au 31 décembre 2003 (268,3 ETP) avant la réorganisation du système d'agences.

c) Les amortissements : -10,0% (-358.000 €)

La baisse de ces coûts est essentiellement imputable à des projets IT internes pour lesquels 2012 était la dernière année d'amortissement.

En 2013, une reprise sur amortissements de 367.689 € a été actée dans les charges exceptionnelles, dont un montant d'environ 200.000 € porte sur 2011 et 2012. Cette reprise est une conséquence de la décision de ne commencer à amortir des projets de logiciel qu'à partir de leur mise en service.

d) Les réductions de valeur sur créances commerciales: -899,7% (+168.000 €)

L'augmentation est due à une reprise trop élevée de la provision pour réductions de valeur sur créances commerciales en 2012.

e) Les provisions pour risques et charges: -2% (-10.000 €)

A l'instar de l'exercice 2012, les reprises sur provisions pour prépensions et plan social 2009 étaient supérieures aux provisions constituées durant l'exercice courant.

f) Les autres charges d'exploitation: +99,9% (+819.000 €)

Constitution d'une provision pour la contribution au SPF Économie qui est basée sur les perceptions de 2012 et 2013, qui devra être payée respectivement en 2014 et 2015 au SPF.



(montants exprimés en milliers €)	1	2	3	4	5	6	7
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	(1)-(2)	(6)/(2)
Services et biens divers	7.493	7.805	8.471	16.866	11.850	-312	-4,0%
Frais de location et d'entretien	1.097	1.182	1.230	1.213	1.365	-85	-7,2%
Fournitures à l'entreprise	952	961	1.103	1.232	1.025	-9	-0,9%
Eau, électricité et chauffage	151	145	167	166	162	7	4,6%
Expédition et télécommunications	564	544	625	692	477	20	3,7%
Fournitures, abonnements et imprimés	237	273	310	374	386	-35	-13,0%
Rétributions de tiers	279	399	305	4.696	4.369	-121	-30,2%
Réseau	63	200	76	4.494	4.128	-137	-68,5%
Assurances	118	122	130	111	126	-3	-2,8%
Frais extérieurs	97	78	99	91	115	20	25,4%
Honoraires et indemnités	2.406	2.534	2.804	2.437	2.773	-128	-5,0%
Avocats et huissiers siège	689	673	947	840	1.072	16	2,3%
Avocats et huissiers perception	180	266	310	349	626	-86	-32,3%
Autres honoraires et indemnités	1.537	1.594	1.548	1.248	1.075	-58	-3,6%
Frais de représentation et communication	1.718	1.567	1.595	695	582	151	9,6%
Indemnités, cotisations, formations	1.035	1.156	1.427	6.583	1.641	-121	-10,5%
Fonds social	6	6	7	10	95	0	-1,5%
Rémunérations, charges sociales et pensions	24.610	23.594	24.622	22.637	23.685	1.015	4,3%
Rémunérations	16.377	15.386	15.872	14.620	16.309	991	6,4%
Charges sociales	4.505	4.463	4.588	4.286	4.715	42	0,9%
Primes pensions extralégales	938	922	1.213	979	912	16	1,7%
Autres frais de personnel	1.732	1.554	1.721	1.597	1.408	177	11,4%
Pension de retraite et de survie	1.092	1.147	1.212	899	529	-55	-4,8%
Provision pour pécule de vacances	-34	122	15	256	-188	-156	-127,8%
Amortissements	3.204	3.562	3.839	3.663	2.975	-358	-10,0%
Logiciels	1.954	2.365	2.592	2.458	1.849	-411	-17,4%
Bâtiment	73	73	73	73	73	0	0,0%
Installations	119	118	114	85	81	0	0,3%
Rénovation	327	328	324	317	253	-1	-0,2%
Mobilier et matériel de bureau	89	82	89	122	127	7	8,4%
Matériel informatique	351	308	339	333	328	43	14,1%
Matériel roulant	291	288	307	275	264	2	0,8%
Réductions de valeur	149	-19	0	382	0	168	-899,7%
Provisions pour risques et charges	-486	-495	-610	-7.565	3.181	10	-2,0%
Autres charges d'exploitation	1.639	820	842	1.362	1.315	819	99,9%
CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES	36.608	35.267	37.162	37.345	43.006	1.341	3,8%

VI. LES RÉSULTATS FINANCIERS

Résultats financiers nets (en €)	1 2013	2 2012	3 2011	4 1-2	5 4/2
Produits financiers SABAM					
Intérêts bancaires	108.104	437.857	491.388	-329.753	-75%
Intérêts fonds garantis	4.517.099	3.983.189	4.015.814	533.910	13%
Plus-values fonds garantis	1.882.722	1.838.952	446.355	43.770	2%
Plus-values actions	0	820.975		-820.975	0%
Autres produits financiers	387.086	118.520	188.331	268.565	227%
Total	6.895.011	7.199.493	5.141.887	-304.483	-4%
Charges financières et réd.val.actuarielle	-1.478.312	-652.341	-965.236	-825.970	127%
I. Résultat financier net SABAM ⁽¹⁾	5.416.699	6.547.152	4.176.652	-1.130.454	-17%

Produits financiers Fonds social

Intérêts bancaires	2.250	2.248	2.649	1	0%
Intérêts obligations	2.120.829	1.746.517	1.701.121	374.313	21%
Plus-values obligations	216.768	2.313.584	138.086	-2.096.816	-91%
Plus-values actions	0	360.039		-360.039	0%
Autres produits financiers	595	32.047	70.941	-31.452	-98%
Total	2.340.442	4.454.435	1.912.797	-2.113.994	-47%
Charges financières et réd.val.actuarielle	-645.840	-2.155.691	-560.540	1.509.852	-70%
II. Résultat financier net Fonds social	1.694.602	2.298.744	1.352.257	-604.142	-26%

Culture SABAM

Intérêts bancaires			52	0	
Charges financières			-304	0	
III. Résultat financier net Culture SABAM			-252	0	
Total I + II + III	7.111.301	8.845.896	5.528.656	-1.734.596	-20%

(1) Part placement sur droits d'auteur :	4.333.000 €	(80%)
Part placement sur fonds propres :	1.084.000 €	(20%)
Total :	5.417.000 €	(100%)



LES RÉSULTATS FINANCIERS EN 2013

En 2013, les taux d'intérêts n'ont eu de cesse de baisser sur le marché des obligations d'Etat.

Le même constat s'est révélé pour les taux courts. En effet, en raison d'une pression continue sur les taux courts, les intérêts bancaires ont continué à baisser en 2013. De ce fait nous avons opté pour un glissement vers de placements à plus long terme offrant des rendements supérieurs.

LES OBLIGATIONS

L'environnement de taux faible en 2013 nous a incités à réinvestir les coupons dans les obligations d'entreprises ainsi que dans des obligations étatiques italiennes et espagnoles afin d'aller chercher plus de rendement.

Celles-ci ont en effet délivré une performance de +7,4% et +11,3% respectivement, bien supérieure à celle de l'Allemagne par exemple qui a dégagé un rendement de -2,3% en 2013.

Nous continuerons d'acheter des obligations étatiques italiennes et espagnoles jusqu'à ce qu'elles représentent 10 à 15% du portefeuille. En effet, nous continuons à penser que la normalisation des écarts de taux en Europe entre les pays va se poursuivre via une hausse des taux d'intérêts des pays plus forts et une baisse des taux d'intérêts des pays plus faibles.

LES ACTIONS

Suite à la centralisation des portefeuilles auprès d'une seule institution bancaire et dans le but d'aligner progressivement le portefeuille consolidé dans le sens d'un retrait progressif et définitif des actions, il a été décidé d'alléger le poids des actions dans les portefeuilles. Les fonds d'actions ont été vendus sur opportunité et pratiquement la totalité pour le Fonds social en 2012. Le produit de ces ventes a été réinvesti en obligations.

Nous avons arrêté le programme de vente d'actions en 2013 afin d'éviter de devoir acter des moins-values, la valeur des positions restantes étant fortement en-dessous de leur prix d'achat.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2013

1. RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix d'acquisition moins les amortissements cumulatifs, qui sont définis comme suit :

Libellé	Méthode linéaire	Taux d'amortissement
Logiciels	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement	X	33 % l'an
ERP (Oracle Finance)	X	10 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par la société. Conformément à la législation comptable, les frais pour logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2013 à 973.079 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration.

Les frais de rémunération en question concernent le service développement au département informatique ainsi que les frais de personnel du département PMO.

En 2013, une reprise sur amortissements a été actée d'un montant de 367.689 €, dont environ 200.000 € concernent 2011 et 2012. Cette reprise est une conséquence de la décision de n'amortir des projets de logiciels qu'à partir du moment de leur mise en service.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition moins les amortissements cumulatifs, qui sont définis comme suit :

Libellé	Méthode linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	10 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	5 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Leasing	X	X	20 %	20 %

La première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.



3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

4. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances non concrétisées dans des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale. Il s'agit des paiements au GRD pour un montant de 90.118 €, qui sont considérés comme un prêt sans intérêt.

5. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance intégrale est reprise dans un groupe distinct, c'est-à-dire «créances douteuses» (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée. L'impact de ceci est repris dans le compte de résultats sous la rubrique « Autres charges d'exploitation ». En dérogation à l'Article 68 A.R. C. Soc., et afin d'annuler l'impact sur les commissions, ce coût sera cependant repris et acté comme une diminution des droits d'auteur encore à verser (autres dettes). Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale.

6. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur du marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceci signifie que si la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence entre les deux est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir ; il s'agit d'un élément du rendement de ces titres et, selon le cas, elle est ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée.

L'impact des réductions de valeur latente sur les actions et les titres à revenu fixe est également comptabilisé comme une diminution des droits d'auteur encore à verser (autres créances).

7. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

8. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF

8.1. Compte de régularisation d'actif

Sont comptabilisés sous cette rubrique les paiements anticipés aux fournisseurs. Le 31/12/2013, les charges à reporter à 2014 s'élevaient à cet effet à 470.998 €.

Sont également comptabilisés ici les produits reçus. Il s'agit ici essentiellement de factures qui n'ont été dressées qu'en 2014, mais qui concernent l'exercice 2013.

Une dernière composante de cette rubrique sont les intérêts acquis et autres produits divers qui ont été réalisés en 2013.

8.2. Compte régularisation de passif

Il s'agit ici principalement du chiffre d'affaires de 2013 à reporter à 2014 (19.252.920 €) ainsi que d'une provision pour des charges qui ont été encourues en 2013 mais pour lesquelles la facture n'a pas encore été reçue (732.497 €)

9. CAPITAL

Le capital est exprimé en euros. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

10. RÉSERVES

Les réserves sont constituées statutairement et sont évaluées à leur valeur nominale.

En 2013, une dotation aux réserves légales de 3.177 € a été effectuée, tandis qu'une dotation aux réserves disponibles a été attribuée pour un montant de 436.046 €.

11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions visent à couvrir les pertes et charges clairement décrites qui sont probables ou certaines à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas connu avec certitude.

Les provisions pour pensions et obligations similaires sont évaluées chaque année au moyen d'un calcul actuariel et tiennent compte du risque de mortalité et de l'intérêt.

Pour l'exercice 2013, les provisions se subdivisent comme suit :

Plan social 2009	1.755.627 €
Pensions et obligations similaires (prépension)	305.183 €
Prépension CCT	930.901 €
Autres risques et charges	1.933.287 €
Total	4.925.698 €

12. DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

13. DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt.

14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à valeur nominale. Le chiffre d'affaires est comptabilisé si celui-ci a été réalisé en respectant le principe général de prudence. La SABAM compte dans le chiffre d'affaires le produit de l'exploitation des droits d'auteur pour autant que celui-ci ait trait à l'exercice dont il a été déterminé de manière fiable et dont il est raisonnablement certain que le produit est percevable.

L'imputation effective des produits à l'exercice auquel ils ont trait se fait via les comptes de régularisation.

15. RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance. Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de



régularisation de l'actif «produits acquis».

16. OBLIGATIONS DE LA SABAM VIS-À-VIS DU PERSONNEL ET DES ADMINISTRATEURS

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres de son personnel et de ses administrateurs. Ces montants sont payés via une assurance-groupe externe. Un éventuel sous-financement des réserves doit être couvert par la SABAM.

17. DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont actées au taux de change valable à la date de la transaction.

L'actif et le passif monétaires en devises étrangères sont convertis au cours de clôture à la date du bilan. Les gains et les pertes découlant de transactions en devises étrangères et de la conversion de l'actif et du passif monétaires en devises étrangères sont repris dans le compte de résultats.

2. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBRIQUE II DE L'ACTIF)

Recherche et développement	€
a) Valeur d'acquisition	
Au 1 ^{er} janvier 2013	22.349.924
Mutations de l'exercice	
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	6.329.715
- Cessions et désaffectations	3.148.259
Au 31 décembre 2013	25.531.380
b) Amortissements et réductions de valeur	
Au 1 ^{er} janvier 2012	17.919.748
Mutations de l'exercice	
- Actés	2.080.776
- Repris	367.689
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	354.429
Au 31 décembre 2013	19.278.406
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	6.252.974

3. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE III DE L'ACTIF)

	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)
a) Valeur d'acquisition			
Au 1 ^{er} janvier 2013	8.065.721	7.142.094	11.546.053
Mutations de l'exercice			
+ Acquisitions		278.642	840.390
- Cessions et désaffectations		1.250.897	7.463.074
Au 31 décembre 2013	8.065.721	6.169.839	4.923.369
b) Amortissements et réductions de valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2013	4.753.358	4.049.797	10.265.645
Mutations de l'exercice			
+ Actés	73.129	446.100	603.634
- Repris		0	0
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations		1.251.254	7.257.487
Au 31 décembre 2013	4.826.487	3.244.644	3.611.792
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	3.239.234	2.925.195	1.311.577

4. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (RUBRIQUE IV DE L'ACTIF)

Participations :		
SOLEM Rue d'Arlon 75-77 1040 Bruxelles	100 parts sociales	112.400
SCRL AUVIBEL Avenue du Port 86c/201a 1000 Bruxelles	1 part sociale	2.479
SCRL REPROBEL Place de Brouckère 12 1000 Bruxelles	7 parts sociales	1.750
SCRL OnlineArt Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	5 parts sociales	2.500
Société des Auteurs Audiovisuels Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	2,5 parts sociales	1.239
FT The Digital Copyright Network SAS 130 Rue Cardinet 75017 Paris - FRANCE	1.110 parts sociales	1.110
GRD DESIGN SAS 225 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine - FRANCE	500 parts sociales	50
TOTAL		121.528



5. RESULTATS DE L'EXERCICE

	2013	2012
5.1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	314	324
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	292,5	302,7
c) Nombre effectif d'heures prestées	440.401	446.084
5.2. FRAIS DE PERSONNEL (EN MILLIERS €)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	16.343	15.508
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4.505	4.463
c) Primes patronales pour assurances extralégales	938	922
d) Autres frais de personnel	1.732	1.554
e) Pensions	1.092	1.147
5.3. RÉDUCTIONS DE VALEUR (EN MILLIERS €)		
a) Sur créances commerciales reprises (-) actées(+)	149	-19
5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (EN MILLIERS €)		
Ajouts	801	510
Utilisations et reprises	-1.287	-1.005
5.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS €)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	1.243	636
Autres	396	184
5.6. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS (EN MILLIERS €)		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats		
a) Aux administrateurs	419	522
b) Aux anciens administrateurs (sous-traitance)	0	74
VI. Placements de trésorerie : autres placements (en milliers €)	2013	2012
ACTIONS	12.012	10.890
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	12.012	10.890
TITRES À REVENU FIXE	183.627	176.316
dont émis par des établissements de crédit	183.627	176.316
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1.000	1.555
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus		
b) de plus d'un mois à un an au plus	1.000	1.555
c) de plus d'un an		-
VII. Comptes de régularisation (en milliers €)	2013	2012
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	471	607
Produits acquis	4.764	4.628
Autres		
VIII. État du capital (en milliers €)	2013	2012
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1.449	1.412

Modifications au cours de l'exercice		
Inscriptions de nouveaux associés	32	37
Au terme de l'exercice	1.481	1.449
2. Composition du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1.481	1.449
IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers €)	2013	2012
Provisions pour pensions et obligations similaires	2.992	4.063
Provisions pour litiges	1.934	1.348
X. État des dettes (en milliers €)	2013	2012
A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
TOTAL		
C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	0	655
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	2.908	3.135
XIII. Résultats financiers (en milliers €)	2013	2012
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	37.290	8.620
Reprises (-)	-37.098	-15.614
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers €)	2013	2012
A. Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	8.558	8.027
2. par l'entreprise	14.515	13.930
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	5.115	4.961
2. précompte mobilier	2.580	2.305
XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers €)	2013	2012
ENTREPRISES LIÉES		
1. Immobilisations financières SABAM	112	112
Participations	112	112
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION		
1. Immobilisations financières	9	9
Participations	9	9



102/103





9. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU MANAGEMENT

Les associés de la SABAM, auteurs, compositeurs et éditeurs, sont représentés dans les organes statutaires de la société que sont l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, les Collèges, les Comités et les Commissions.

Lors de l'assemblée générale, ils approuvent les comptes annuels et élisent les membres du Conseil d'Administration et des Collèges.





Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2013 :

PRÉSIDENT

Baron Stijn Coninx

ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS

Claude Martin (repr. Team For Action) et
Johan Verminnen

VICE-PRÉSIDENTS

Benoît Coppée et John Terra

SECRÉTAIRES

Isabelle Rigaux et Ignace Cornelissen

ADMINISTRATEURS

Laurent Denis

Daniel Gybels

Hans Helewaut

Manuel Hermia

Peermusic s.a.¹

Marc Pinilla

PMP Music, représenté par Patrick Mortier

Strictly Confidential, représenté par Pierre

Mossiat

Marc Ysaye

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christophe Depreter

JURISTES

Carine Libert, juriste d'entreprise

Me Daniel Absil, avocat

Le Comité de direction

Christophe Depreter, Directeur général

Carine Libert, Direction Affaires Juridiques &
Affaires Internationales

Jac Cuypers, Direction Opérations (au nom de
Kobus Consulting)

Willy Heyns, Direction ICT

Luc Van Oycke, Direction Finances

Commissaire

Ernst&Young, Reviseur d'Entreprises SCCRC,
représenté par Vincent Etienne

¹ Le mandat d'administrateur exercé par Frédéric Schären au sein de Peermusic s.a. a pris fin le 12 novembre 2013.

10. RAPPORTS DU COMMISSAIRE

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL sur les Comptes Annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels statutaires (les « Comptes Annuels ») ainsi que les mentions complémentaires requises. Les Comptes Annuels incluent le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les annexes.

Attestation sans réserve des Comptes Annuels

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces Comptes Annuels ont été établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Le total du bilan s'élève à € 274.945.494 et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 123.201.322.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des Comptes Annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image sincère et fidèle. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle et sincère et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les Comptes Annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la Société pour l'établissement et la présentation des Comptes Annuels qui donnent une image sincère et fidèle afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité



du contrôle interne de la Société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables

significatives faites par le conseil d'administration, ainsi que la présentation des Comptes Annuels dans leur ensemble. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les Comptes Annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels et du respect des dispositions légales et réglementaires du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier notre attestation sur les Comptes Annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les Comptes Annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale des actionnaires est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 29 avril 2014

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
représentée par

Vincent Etienne
Associé
14VE0070

Rapport spécial du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins et conformément à l'article 42 du Règlement Général de la SABAM, nous faisons rapport sur la mission qui nous a été confiée.

L'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins stipule que:

Les fonds récoltés qui de manière définitive ne peuvent être attribués doivent être répartis entre les ayants droit de la catégorie concernée par les sociétés, selon des modalités approuvées à la majorité des deux-tiers en assemblée générale. A défaut d'une telle majorité, une nouvelle assemblée générale convoquée spécialement à cet effet statue à la majorité simple. L'utilisation de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.

A cet égard, l'article 41 du Règlement Général de la SABAM stipule que :

Les montants perçus qui, de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit, sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit. Ces sommes sont réparties selon les règles de répartition applicables à la répartition à laquelle elles ont été ajoutées. La répartition de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.

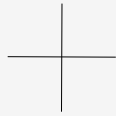
Les droits perçus qui, après un délai de trois ans, peuvent être considérés de manière définitive comme non-attribuable, s'élèvent à € 3.578.602,61. Ce montant, des droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive pour l'année 2009, a été attribué aux catégories auxquelles il se réfère et payé en décembre 2013.

Nous attirons spécifiquement l'attention sur les informations fournies dans le rapport annuel, sous la rubrique «droits en attente de paiement au 31 décembre 2013 », qui explique que des droits à considérer comme définitivement non répartis et relevant d'une période antérieure à 2009 ont été identifiés en 2013 et ne feront l'objet de répartitions qu' à partir de juin 2014.

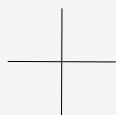
Diegem, le 29 avril 2014

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par

Vincent Etienne
Associé
14VE0071



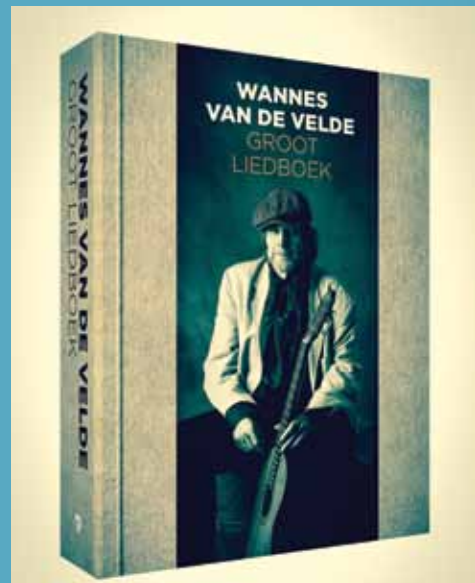
108/109



11. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT

FINALITÉ DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit a été créé sur décision du Conseil d'Administration du 4 octobre 2011. Le Comité a pour but de fournir, de manière indépendante et objective, au Conseil d'Administration la certitude requise que la SABAM dispose d'une culture forte de contrôle interne. Le Comité d'Audit veut contribuer activement à l'amélioration permanente du fonctionnement de la SABAM afin de soutenir ainsi la réalisation des objectifs.





COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

La composition du Comité d'Audit a été modifiée en 2013.

Les membres néerlandophones sont Johan Verminnen, Administrateur délégué et Président du Comité d'Audit, Hans Helewaut et Ignace Cornelissen.

Les membres francophones sont Claude Martin, Administrateur délégué, Isabelle Rigaux et Strictly Confidential, représentée par Pierre Mossiat (à partir du 11 juin 2013 en remplacement de Benoit Coppée).

Depuis 2013, il est également fait appel à un expert externe pour renforcer le Comité d'Audit. Il s'agit de Pierre Nothomb, partenaire chez Deminor.

Christophe Depreter (Directeur général), Carine Libert (Direction Affaires juridiques et internationales) et Filip Tondeleir (Auditeur interne) font également partie du Comité.

Seuls les membres du Conseil d'Administration ont le droit de vote au Comité d'Audit et prennent par conséquent les décisions.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2013. Sur base d'une analyse de risques actualisée, le plan d'audit a été approuvé pour les années à venir.

Le premier audit de 2013 concernait la 'Conformité avec la législation et la réglementation'.

Le législateur pose de plus en plus d'exigences, tant au niveau belge qu'europpéen, et une pression de plus en plus forte est exercée pour respecter la législation et la réglementation. Ceci vaut non seulement pour la SABAM mais aussi pour d'autres secteurs, à l'instar des banques et des institutions financières. Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction doivent s'assurer qu'il y ait suffisamment de contrôle interne pour garantir le respect de la législation et de la réglementation. Ceci se fait via un programme de conformité. Un aperçu exhaustif a été fait de la législation et de la réglementation auxquelles la SABAM doit se conformer. Sur base d'une analyse de risques, des priorités ont été définies et un planning a été établi. Le but est de faire chaque année une évaluation de l'état des lieux en matière de conformité. Dans ce contexte, l'on contrôle spécifiquement dans quels domaines la SABAM répond aux attentes et dans quels domaines non, et ce selon le principe « comply or explain » (conformez-vous ou expliquez-vous).

Sur base de l'aperçu, l'on vérifiera en 2014 dans quel domaine la SABAM n'est pas encore

conforme et ce qui doit éventuellement être entrepris pour remédier à cette situation.

Le deuxième audit portait sur la répartition 'Reprographie'. Cette répartition se fait sur base des déclarations que les membres rentrent eux-mêmes. Lors du contrôle de la répartition de 2013, de possibles irrégularités ont été constatées chez quelques membres. Par conséquent, il a été décidé de soumettre l'intégralité du processus à un audit approfondi. Sur base des constatations, un règlement adapté a été établi et les contrôles ont été renforcés. Les déclarations de membres pouvant prêter au doute sont désormais repérées plus rapidement et, si nécessaire, des preuves supplémentaires sont réunies. Ceci doit prévenir toute forme d'abus et, si nécessaire, permettre de s'y attaquer plus rapidement.

Le thème le plus important pour l'audit interne a été abordé lors du troisième audit, à savoir les 'Flux financiers'. Cet audit avait pour but de vérifier comment le contrôle interne a été réglé concernant les flux financiers de la SABAM. Il faut ici faire remarquer que les flux financiers constituent une notion (trop) étroite. Ceux-ci comportent en effet aussi des indicateurs de qualité et des contrôles du management. Lors de la réalisation de l'audit, l'on a vérifié si des contrôles du management étaient présents, quels contrôles manquent ou doivent être améliorés et si ceux-ci ont été effectués correctement. À côté de cela, l'on a également examiné si tout le monde est conscient de ses tâches et responsabilités. Ce qui est important pour cet audit, c'est que l'on ne connaît pas encore tous

les arrêtés d'exécution qui découlent de la loi de décembre 2009 relative au contrôle des sociétés de gestion. La SABAM est actuellement encore en train de négocier, avec les autres sociétés de gestion, sur ces arrêtés.

La conclusion la plus importante du troisième audit est que nous n'avons pas encore atteint la transparence et la contrôlabilité nécessaires. Les projets nécessaires ont toutefois été démarrés afin de pouvoir réaliser ceci dans un délai raisonnable. L'audit interne suivra ce processus de près.

Enfin, un audit de suivi a été effectué par rapport à un audit de l'année dernière, à savoir celui relatif à la prévention de la fraude. L'accent avait été mis ici surtout sur le processus d'achat. Toutes les recommandations identifiées l'année passée n'ont pas encore été transposées dans la pratique. De surcroît, un certain nombre de nouvelles recommandations ont été formulées en vue de renforcer le contrôle interne et de prévenir de possibles abus.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Fin 2013, l'on a entamé la révision de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la SABAM. Comme stipulé à l'article 12 de la charte, le Conseil d'Administration a donné mission d'évaluer et de revoir la charte. Sur base des constatations du Comité d'Audit, un groupe de travail fera des propositions concrètes d'amélioration de la charte.

Johan Verminnen
Président du Comité d'Audit

112/113





12. GLOSSAIRE

- Auvibel** Société de gestion collective fondée en 1994 et chargée de la perception et de la répartition de la rémunération pour copie privée des œuvres sonores et audiovisuelles en Belgique
- Central licensing** Contrat centralisé géré par une société de gestion collective pour ce qui concerne les droits de reproduction mécanique des grandes firmes de disques, pour un territoire déterminé
- CES** Caisse d'Entraide et de Solidarité asbl
- Copie privée** Reproduction autorisée d'œuvres musicales ou audiovisuelles au sein du cercle de famille (la notion de "cercle de famille" se comprend au sens strict, à savoir *'groupe limité de personnes entre lesquelles il existe un lien tellement étroit qu'il peut être assimilé à un lien familial'*)
- Droit de reproduction mécanique** Le droit de reproduction mécanique concerne l'autorisation de fixer de la musique sur des supports audiovisuels ou sonores, tels que par ex. un CD, un DVD ou un disque dur. La SABAM a conclu à cet effet des contrats avec notamment des firmes de disques, des fournisseurs de musique d'arrière-plan, des DJ, des maisons de production de films et spots publicitaires et d'autres, chaque fois en fonction de la nature de la fixation et du modèle commercial appliqué
- Droit de suite** Droit, pour l'auteur d'une œuvre d'art graphique ou plastique originale, à percevoir un pourcentage sur le prix obtenu pour toute revente de cette œuvre. Les ayants droit de l'artiste profitent également de la vente des œuvres d'art jusqu'à 70 ans après le décès de l'artiste



- GRD** Global Repertoire Database : base de données du répertoire mondial ayant pour objectif de fournir une représentation unique, détaillée et faisant autorité de la propriété intellectuelle et du contrôle mondiaux d'œuvres musicales
- Prêt public** Prêt d'œuvres littéraires, de bases de données, d'œuvres photographiques, de partitions d'œuvres musicales, d'œuvres sonores et d'œuvres audiovisuelles réalisé par les bibliothèques ou les médiathèques publiques
- Reprobel** Société de gestion collective fondée en 1997 et chargée de la perception et de la répartition des droits de reprographie et de prêt public en Belgique
- Reprographie** *La copie d'œuvres fixées sur un support graphique ou analogue pour un usage privé ou pour un usage professionnel purement interne et à titre d'illustration dans le cadre d'un enseignement ou pour une recherche scientifique*
- SIMIM** Société de gestion collective fondée en 1995, chargée de la perception et de la répartition des droits musicaux pour les producteurs de musique
- Simulcasting** Diffusion simultanée d'un contenu identique (audio ou vidéo) sur plusieurs médias distincts
- Streaming** Principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en direct (ou en léger différé). Celui-ci permet la lecture d'un flux audio ou vidéo au fur et à mesure de sa diffusion
- UNISONO** Projet commun entre la SABAM et la SIMIM ayant pour objectif de simplifier, via une perception intégrée, le règlement des droits d'auteur et des droits voisins au sein des entreprises, sociétés et services publics

COPYRIGHTS

P 8/9

1 © Stefan Meylaers

P 10/11

1 © Eyeworks

P 12/13

1 © Jeroen Mylle

2 © Bart De Waele

P 16/17

1 © Julien Fournier

P 18/19

1 © GVW

P 20/21

1 © Eyeworks

P22/23

1 © Alex Vanhee

P. 24/25

1 © SABAM/TG

2 © Querido

3 © VRT Eregalerij

P26/27

1 © Guy Kokken

P 42/43

1 © Lou Berghmans / Skyline

P 102/103

1 © Nicolas

P 108/109

1 © Gerald Dauphin



rue d'Arlon 75-77

1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11

Fax : +32 (0)2 230 05 89

<http://www.SABAM.be>